

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Volume XXVI, numéro 2 (63), juin 2003 7,95\$

**Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père
à l'Anse-aux-Coques, 1750-1791**

**L'histoire territoriale des seigneuries situées
entre la rivière Hâtée et la rivière Mitis**

**L'épidémie de grippe espagnole à Rimouski 1918-1919:
propagation de la maladie et mobilisation sociale**



L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire
du Saint-Laurent
(Auparavant *Revue d'histoire
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée deux fois l'an par le GRIDEQ de
l'Université du Québec à Rimouski (le
Groupe de recherche interdisciplinaire
sur le développement régional, de l'Est
du Québec) et la Société d'histoire du
Bas-Saint-Laurent.

Comité de rédaction:

Paul LAROCQUE, historien

Jean LARRIVÉE, agent de recherche au
GRIDEQ

Pierre COLLINS, archiviste à la biblio-
thèque de l'UQAR

Graphiste: Richard FOURNIER, Service
des communications UQAR

Traitement de texte et édition: Jean
LARRIVÉE

Relecture: Paul LAROCQUE

Impression:

Transcontinental Impression

Impression des Associés (Rimouski)

Politique rédactionnelle:

Les personnes intéressées à publier
des articles, notes de recherche, notes
biographiques ou comptes rendus
peuvent faire parvenir leurs manu-
scrits ou disquettes (WORD PC) en
tout temps. Les textes devront être sur
un format 8,5 x 11 à double interligne
avec un maximum de 15 pages.

Il n'est pas nécessaire d'être un spé-
cialiste pour publier dans la revue
L'Estuaire. Le comité de rédaction peut,
dans certains cas, assurer un support
technique aux auteurs. Les textes sont
lus par le comité et recommandés,
selon le cas pour publication. Les
auteurs demeurent cependant respon-
sables du contenu de leurs textes. Une
invitation cordiale est faite aux
intéressés.

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés, L'Estuaire,
2003

La reproduction des textes et des pho-
tographies est interdite sans la permis-
sion du Comité de la revue.

Photographie de la page couverture:
La maison Gagnon-Fraser à Sainte-
Luce.

Sommaire

L'Estuaire

Volume XXVI, numéro 2 (63), juin 2003

	Page
Éditorial	2
<i>Paul LAROCQUE</i>	
Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques, 1750-1791	3
<i>Georges DESROSIERS</i>	
Un grand médecin de passage à Cacouna: Sir William Osler (1849-1919)	9
<i>Pierre RIOUX et Christian-Allen DROUIN</i>	
L'histoire territoriale des seigneuries situées entre la rivière Hâtée et la rivière Mitis	12
<i>Reynald GAGNON</i>	
La mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage (1897-1910): les conditions difficiles d'établissement	24
<i>Stéphane PINEAULT</i>	
L'épidémie de grippe espagnole à Rimouski 1918-1919: propagation de la maladie et mobilisation sociale	29
<i>Stéphane HARRISSON</i>	
Nouvelles brèves	36
<i>Euchariste MORIN et Jean LARRIVÉE</i>	

Pour s'abonner à La Revue:

(deux numéros par année)

Individu	20 \$	Individu (soutien)	25 \$
Institution	35 \$	Institution (soutien)	50 \$

Faire votre chèque au nom de

La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

et expédiez votre commande à:

Pierre Collins 300, allée des Ursulines

Rimouski, Québec, G5L 3A1

418-723-1986 poste 1669 pierre_collins@uqar.qc.ca

Visitez notre site WEB: <http://www3.uqar.qc.ca/grideq/>

Motif de réjouissance en ce printemps tardif: le premier volume de la collection **Les Cahiers de L'Estuaire**, consacré à Métis Beach et aux Jardins de Métis, s'envole rapidement. Cette première expérience s'avérant plutôt concluante, nous avons le goût de récidiver. Un second **Cahier** est déjà en voie d'édition: son contenu, fruit de recherches minutieuses effectuées par notre collaboratrice Béatrice Chassé, sollicitera l'attention de ceux et celles qu'intéressent les origines du peuplement de souche européenne de la région de Rimouski, à une époque où la plupart des habitants avaient le statut de censitaires. Nous ne manquerons pas de vous faire connaître le moment où ce précieux ouvrage deviendra disponible.



Éditorial

Autre publication prochaine: une *Histoire des Îles-de-la-Madeleine* rédigée par Jean-Charles Fortin et le soussigné dans le cadre de la collection «Les régions du Québec». Un ouvrage de plus de 400 pages découlant d'une recherche qui s'est étalée, à travers bien d'autres activités, sur plus de quatre années. Le lancement aura lieu à Cap-aux-Meules le 23 juin prochain. Les Madelinots sont, à juste titre, très fiers de leur passé et ont manifesté un vif intérêt pour ce projet dès ses débuts. Nous les retrouverons avec beaucoup de plaisir à cette occasion.

Avez-vous lu ce *Calepin d'espoir* préparé conjointement par Danièle Dufresne et son père Émilien (Septentrion, 2003)? La revue *L'Estuaire* a récemment (janvier 2001) publié un article issu du témoignage de cet ancien soldat devenu prisonnier en Allemagne au cours de la dernière année de la Seconde Guerre mondiale. Le témoignage s'est ensuite allongé jusqu'à devenir un livre, résultat d'une belle collaboration entre un père et sa fille. Une initiative trop isolée. Combien de nos aînés ont ainsi vécu des événements hors du commun sans jamais être en mesure d'en rendre compte? Vous avez le goût et l'intention de mettre par écrit le témoignage d'un de vos proches? N'hésitez pas à nous en communiquer le contenu. Nos pages sont hospitalières...

Le présent numéro de *L'Estuaire*, comme vous pourrez le constater, présente le résultat des recherches de plusieurs nouveaux collaborateurs. L'espace seigneurial régional retient d'abord l'attention: comment et dans quel contexte a-t-il été découpé et occupé? En quoi a-t-il contribué à la diffusion d'une nouvelle toponymie? Il est aussi question des difficultés qui ont marqué les premières années d'existence de la mission de Sainte-Florence dans la vallée de la Matapédia à la fin du XIX^e siècle. Les soins de santé sont également à l'honneur. En 1918-1919, la propagation d'une grippe mortelle à Rimouski et un peu partout sur la planète est venue accélérer bien des prises de conscience. Peut-on aujourd'hui prétendre que de tels fléaux ne se reproduiront plus? Pourtant, en Ontario, au moment d'écrire ces lignes...

Bonne lecture et bon été à tous et toutes!

Paul Larocque

pour le comité de rédaction composé aussi de Pierre Collins et Jean Larrivée

Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques, 1750-1791

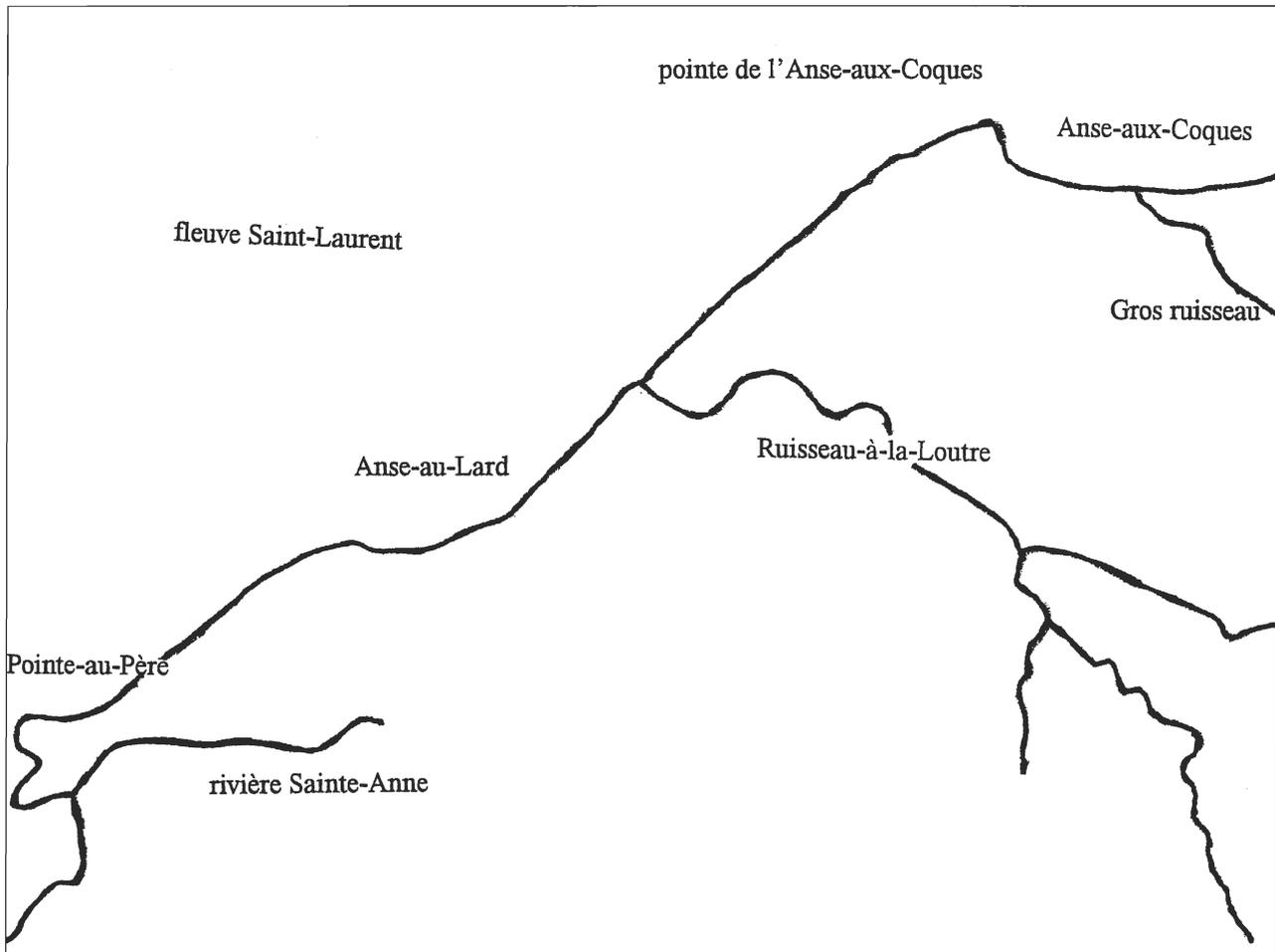
Georges DESROSIERS

En 1750, la région de Rimouski dont l'aire d'habitation permanente ne s'étendait encore que de la rive gauche de la rivière Rimouski à la limite ouest de la seigneurie de la Pointe-au-Père (ou de la Mollais) le long du fleuve avait déjà une population d'environ 150 habitants¹. Quarante ans plus tard, au recensement de 1790, le premier à être tenu dans la région, on dénombrait 333 habitants, soit plus du double. Une partie de cette population habitait maintenant à l'est de

Rimouski le long de la côte, de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques. C'est des circonstances et des étapes de ce nouveau peuplement entre 1750 et 1791 dont je traite dans la présente étude.

— Au départ, la question qui se pose est de savoir comment retracer les habitants qui s'y sont établis. Les sources habituelles que sont les registres paroissiaux sont d'une utilité limitée puisque ce territoire faisait partie de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et que dans les

actes on ne fait habituellement pas référence à la localisation des personnes sinon pour indiquer qu'elles sont de la paroisse ou d'une autre paroisse. Quant à la seconde source importante que sont les actes notariés, ils sont peu nombreux avant 1790, les concessions de terres se faisant souvent par ententes verbales ou écrites non notariées. Dans les cas où il y a un contrat notarié, la localisation exacte est rarement donnée. J'ai pu contourner cette difficulté en me référant aux deux listes des te-



Carte du territoire de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques.

nanciers² des seigneuries de la Mollaie et de Rimouski dressées par le notaire Alexandre Dumas le 6 septembre 1791 à la demande expresse de Joseph Drapeau, le nouveau propriétaire des seigneuries de la région qui a exigé un titre nouveau pour tous les propriétaires de terres. À partir de ces listes, on peut référer aux actes qui contiennent habituellement la grandeur du terrain, le nom des propriétaires des terres limitrophes et les droits et obligations des censitaires. À ces documents, s'ajoute le procès-verbal du grand voyer Jean Renaud daté de juillet 1792 qui trace le chemin du Roi à construire depuis l'Anse-aux-Coques jusqu'à Trois-Pistoles. Le grand voyer dans son rapport donne le nom des riverains des différents repères comme l'extrémité est de l'Anse-aux-Coques, le Ruisseau-à-la-Loutre, la Pointe-au-Père et l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. À partir de ces deux sources qui servent à identifier les propriétaires des terres, la consultation des répertoires comme celui de Tanguay, du Programme de recherche en démographie historique et des registres paroissiaux nous permet ensuite d'identifier les conjoints et le nombre de personnes par foyer en 1791.

Les dates extrêmes de 1750 et 1791 retenues pour l'étude correspondent pour la première aux dernières transactions ayant conduit à la prise de possession de la seigneurie de la Mollaie par Paul Lepage et pour la seconde au recensement fait par le notaire Dumas.

Dans une première partie, je traite des étapes de la formation et de l'évolution des deux seigneuries de la Mollaie et de Lepage-Thibierge. Je présente ensuite le début de leur peuplement. Je termine par une présentation de quelques aspects du contexte social de la vie de nos ancêtres à cette époque.

La seigneurie de la Mollaie

La seigneurie de Lessard (appelée aussi de la Mollaie, de la Pointe-au-Père, de la Pointe-au-Père-

Anse-au-Lard) fut concédée le 8 mars 1696 à Pierre Lessard et à Barbe Fortin son épouse qui était la belle-mère de René Lepage, le premier seigneur résident de Rimouski. Ils en gardèrent possession jusqu'à leur décès en 1737 sans jamais y résider. Ils habitaient à l'Islet. Après plusieurs transactions avec les héritiers qui s'étendirent de 1747 à 1750, Paul Lepage, fils de René Lepage, en devint le propriétaire³. Elle s'étendait depuis environ un kilomètre et un quart à l'ouest de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne jusqu'à la rive gauche du Ruisseau-à-la-Loutre à l'est, ce qui correspond au territoire de la partie est de la municipalité de Rimouski-Est et à celui de la Pointe-au-Père. Paul Lepage la conserva jusqu'en 1781.

Le 29 octobre 1781, alors âgé de 71 ans, son épouse étant déjà décédée, et ne restant plus au manoir seigneurial que son fils cadet Louis-Alexandre, il cède la seigneurie et son domaine à Jean Dechamplain. Il est intéressant de connaître quelques-unes des conditions de cette cession:

... *Le sieur Dechamplain s'oblige à nourrir et entretenir le sieur donateur durant sa vie durant. Au cas où leurs humeurs ne s'accordent point ensemble, le dit sieur accepteur s'engage à lui payer pour sa rente annuelle la somme de trois cents livres tournois. En outre, les parties ont consenti à ce que le sieur acceptant considère Louis-Alexandre comme l'enfant de la maison. Dans le cas où ce dernier décide de partir de la maison pour s'établir sur sa terre, le sieur acceptant s'oblige à l'aider à se bâtir et lui fournira un cheval, une vache, deux porcs⁴...*

Jean Dechamplain n'en sera propriétaire que pendant deux ans seulement, alors que le 3 décembre 1783, il vend la seigneurie à Alexander McLennan, un marchand de Kamouraska. Ce dernier n'était pas présent lui-même lors de la transaction qui a eu lieu au manoir seigneurial de la Pointe-au-Père où il est représenté par son frère Gustavus et où est présent Paul Lepage, l'ancien seigneur, qui a veillé à ce que ses

droits à la résidence ou à la rente annuelle soient préservés⁵. Il ne semble pas qu'Alexander McLennan ait résidé dans son manoir durant la période où il a été propriétaire qui a duré près de sept ans. Il la revendit le 17 août 1790 à Joseph Drapeau par l'intermédiaire de Simon Fraser son fondé de pouvoir. L'acte prévoyait encore le versement de la rente annuelle à Paul Lepage qui n'habitait plus la Pointe-au-Père depuis un certain temps⁶. Durant cette même année 1790, Joseph Drapeau s'est aussi porté acquéreur des seigneuries de Rimouski et de Lepage-Thibierge⁷. En mai 1791, le notaire Alexandre Dumas vint à Rimouski pour exécuter les instructions du nouveau seigneur quant aux titres de propriété des tenanciers et des redevances. Il logeait chez Antoine Ruest à la Pointe-au-Père. Dans le texte de ces instructions, on pouvait lire concernant la seigneurie de la Mollaie: *«Les tenanciers de la Molais, ne pouvant venir au domaine de Rimouski pour y faire leur déclaration et prendre titre nouveau, le dit Dumas ira sur les lieux, sera logé et nourri aux dépens du dit sous-signé (Joseph Drapeau)»⁸*. Rendu sur les lieux, le notaire Dumas y faisait afficher un avertissement stipulant que tout possesseur de terre doit venir lui déclarer ce qu'il possède, lui communiquer ses titres ou écrits de possession et prendre un titre nouveau en bonne et due forme sans quoi le seigneur se prévaudra du droit de réunion de ces possessions à son domaine⁹. On peut imaginer l'impact d'une telle façon de procéder sur la petite communauté de la région habituée à des relations plus cordiales avec les seigneurs et à des ententes le plus souvent verbales sur les concessions et les redevances.

La seigneurie Lepage-Thibierge

La deuxième seigneurie nommée Lepage et Thibierge (appelée aussi Anse-aux-Coques) fut concédée en 1696 à René Lepage et à Gabriel Thibierge son cousin. Le titre concède trois lieues de front à partir de

la limite nord-est de la seigneurie Lessard le long du fleuve, soit la plus grande partie du territoire actuel des municipalités de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie. Après leur décès, le territoire de cette seigneurie fut morcelé entre les héritiers, formant un échecaveau des plus compliqués que les notaires Panet et Dumas se sont appliqués à décortiquer en 1791 pour permettre à Joseph Drapeau de retracer tous les propriétaires de titres seigneuriaux et de les leur racheter¹⁰. Lorsqu'il dresse la liste des tenanciers de la seigneurie de la Mollaie y inclut ceux de l'Anse-aux-Coques, le notaire Dumas ne faisant pas la distinction entre les deux seigneuries qui, de toute façon, appartenaient au même propriétaire.

Le peuplement de la Pointe-au-Père et de l'Anse-au-Lard: les familles pionnières

La famille Desrosiers est la première à s'y installer en 1757. C'est au printemps de cette année que Louis Desrosiers, son épouse enceinte Geneviève-Judith Després et Louis-Gabriel leur premier enfant

quittent la seigneurie de Rimouski pour aller s'établir à l'Anse-au-Lard¹¹.

Ce n'est que neuf ans plus tard vers 1766, que le seigneur Paul Lepage s'y installe à son tour après avoir vendu sa propriété de huit arpents de front dans la seigneurie de Rimouski à son neveu Pierre Lepage de Saint-Barnabé¹². Il accordera par la suite quelques autres concessions dont le 20 janvier 1767 à son fils mineur Louis-Alexandre une terre de douze arpents de front¹³ et le 24 janvier de la même année, une terre de quatre arpents à son gendre Antoine Ruest faisant partie des avantages accordés dans le contrat de mariage entre lui et sa fille Reine¹⁴. En 1775, il accorde une terre de six arpents à Louis-Gabriel Desrosiers fils aîné de Louis¹⁵. Vers 1777, il accorde une terre de quatre arpents à Louis-Côme Lavoie, originaire des Éboulements, qui est signalé pour la première fois dans la paroisse de Rimouski en 1774 et qui a possédé une première terre dans la seigneurie de Rimouski en 1775¹⁶.

Louis Desrosiers s'éteint vers 1780¹⁷. Sa veuve, suivant la coutume,

hérite de la moitié du domaine, tandis que l'autre moitié est partagée entre les enfants. Après une tentative infructueuse de vivre avec sa fille Marie-Thérèse, «*leurs humeurs ne s'accordant pas*», elle cède son domaine à Joseph Boulanger, marchand originaire de l'Islet. Dans le contrat, il est stipulé que ce dernier s'engage à lui réserver une petite pièce dans la maison, un coin de jardin et à l'entretenir sa vie durant. Il ne semble pas que les Boulanger aient vécu plus que quelques années à l'Anse-au-Lard. En 1791, la veuve Boulanger cède le domaine à Joseph Drapeau qui prend sur lui l'obligation d'entretenir Geneviève-Judith Després¹⁸.

Depuis l'installation de la première famille en 1757 jusqu'à 1781, le peuplement de la côte se fait très lentement. On ne compte que six familles établies en permanence. De 1782 à 1791, onze nouveaux propriétaires résidents s'ajoutent. Parmi ceux-ci, Gabriel Chouinard qui prendra une place importante dans la petite colonie, notamment en servant de témoin aux actes de renouvelle-

Tableau 1
Les propriétaires résidents de la Pointe-au-Père et de l'Anse-au-Lard entre 1757 et 1791¹

Propriétaires	Lieu de naissance	Année d'installation ²	Épouse, mariage		Nombre d'habitants ³
Louis Desrosiers (veuve)	Rimouski	1757	Geneviève-Judith Després	Rimouski 1748	1
Paul Lepage	Rimouski	1766	Catherine Riou	Rimouski 1734	—
Antoine Ruest	Rimouski	1767	Reine Lepage	Rimouski 1767	2
Louis-Gabriel Desrosiers	Rimouski	1775	Geneviève Lepage	Baie-St-Paul 1775	4
Louis-Côme Lavoie	Baie-St-Paul	1777	Marie-Judith Desrosiers	Baie-St-Paul 1775	
			Rose Duplessis	Rimouski vers 1782	3
Jean Dechamplain	Québec	1781	Marie-Thérèse Desrosiers	Kamouraska 1782	5
Gabriel Chouinard	L'Islet	1782	Françoise Toussaint	Saint-Jean-Port-Joli 1768	8
Louis-Alexandre Lepage	Rimouski	1782	Reine Pineau	Rimouski 1787	4
Jean Langlois	Beauport	1784	Marguerite Gosselin	vers 1770	8
Antoine-Alexis Desrosiers	Anse-au-Lard	1788	Marie-Françoise Chouinard	Rimouski 1794	1
Jean-Baptiste Pineau	Rimouski	1789	Brigitte Bernier	Rimouski 1795	1
Jacob Heppel	Salem, Mass. États-Unis	1789	Agnès Lavoie	Rimouski 1790	3
William Ross	Écosse	1790	Marie-Josephte Prou	Montmagny 1764	5
Guillaume Ross (fils)	Cap-St-Ignace	1790	Marie-Josephte Boucher	Québec 1792	1
Alexandre Ross	Cap-St-Ignace	1791	Félicité Gagné	vers 1793	1
Joseph-Marie Desrosiers	Anse-au-Lard	1791	Marie-Joseph Dubé	Rivière-Ouelle 1800	1
					Total 44

Notes:

- 1- Les propriétaires non résidents comme Alexander McLennan, ou résidents pour des courtes périodes comme Jean-Christostome Arbour (greffe J. Colin, 4 déc. 1783), Jean-Baptiste Banville (greffe Colin, 4 déc. 1783), Pierre Colin, Joseph Boulanger, et autres n'apparaissent pas dans ce tableau.
- 2- L'année d'installation sur la terre est approximative. Elle est fixée principalement en fonction de l'information provenant des actes notariés.
- 3- En 1791.

ment des titres de propriété faits par le notaire Dumas¹⁹.

En 1791, le territoire comptait 14 propriétaires résidents et environ 44 habitants tel que le montre le tableau 1. Il faut mentionner que trois des anciens propriétaires n'y résidaient plus, soit Louis Desrosiers décédé vers 1780, Joseph Boulanger décédé en 1786, et Paul Lepage retiré à Trois-Pistoles.

Le peuplement de l'Anse-aux-Coques

Le peuplement de l'Anse-aux-Coques n'a commencé que 25 ans après celui de l'Anse-au-Lard avec l'installation d'Antoine Azard Morin vers 1782. En 1784, Antoine-Alexis Desrosiers obtient une concession qu'il vend à Jean Langlois en 1791. Aucun des deux ne semble y avoir résidé en permanence, ayant plutôt établi leurs familles à l'Anse-au-Lard. Le deuxième résident est René Gagnon en 1788, suivi de Gabriel Saint-Laurent et sa famille en 1790 et de Germain Lepage, neveu de Paul Lepage, en 1791. Ils étaient voisins les uns des autres de part et d'autre du Gros Ruisseau au fond de l'Anse. En 1791, l'Anse ne compte encore qu'environ neuf habitants répartis dans quatre foyers²⁰.

La vie des premiers habitants durant cette période

Le cadre seigneurial

Peu de temps après s'être porté acquéreur des seigneuries de la région, Joseph Drapeau s'est em-

pressé d'imposer à ses censitaires toutes les obligations que permettait le régime seigneurial, ce à quoi ils n'avaient pas été habitués jusqu'alors. Ainsi, il relève et uniformise le droit de cens et rente, qui était habituellement plus bas, à trente et un sols par arpent de front par année. Il impose systématiquement à celui qui achète d'un censitaire une terre déjà concédée une taxe appelée droit de lods et vente. Il fait insérer dans les contrats notariés des nouveaux titres de propriété l'engagement de tenir feu et lieu sur sa terre sous peine de nullité, à moins qu'il ne s'agisse d'une deuxième terre dans la même seigneurie. C'est ainsi que dans le cas de Louis-Côme Lavoie qui possède trois concessions, une seule, celle qui est localisée à l'Anse-au-Lard, est assujettie à cette clause, ce qui nous permet de savoir où il avait sa résidence familiale. Il en est de même pour Louis-Gabriel Desrosiers et Jean Langlois. D'autres obligations sont imposées comme celle de fournir au seigneur de trois à quatre journées par année de travail, appelé la corvée, de porter son grain à faire moudre au moulin banal, de fournir les découverts (défrichement d'un espace) des fossés et des clôtures en collaboration avec les voisins, de laisser le seigneur abattre les arbres dont il juge avoir besoin pour l'entretien du domaine seigneurial. Il est défendu aux censitaires de commercer avec les Amérindiens sur tout le territoire de la seigneurie sans la permission

du seigneur. Il est aussi stipulé que le censitaire jouit du droit de pêche dans le fleuve au devant de sa terre et dans les cours d'eau sur celle-ci et aussi du droit de chasse. Le droit de pêche est souvent assorti de l'obligation de livrer au seigneur le dixième du fruit de sa pêche.

Les moyens de transport et de subsistance

Durant tout le XVIII^e siècle, la route le long du fleuve n'a pas dépassé Trois-Pistoles. Les habitants de l'Anse-au-Lard qui lors des passages du missionnaire devaient se rendre à l'église pour les cérémonies religieuses n'avaient pas moins de neuf kilomètres à franchir à pied à travers champs et bois, à moins de s'y rendre par barque, ce qu'ils faisaient habituellement. Même ceux peu nombreux qui avaient un cheval ne pouvaient pas penser pouvoir s'y rendre en charrette. Les prêtres missionnaires qui desservaient la paroisse de Rimouski partaient de la Côte-du-Sud en bateau pour leur mission à Rimouski. C'est dans un de ces voyages, souvent périlleux, que le père Ambroise Rouillard trouva la mort au cours d'une violente tempête en juin 1768²¹. Certains habitants de l'Anse-au-Lard étaient pilotes de métier, comme Gabriel Saint-Laurent, Louis Lavoie, William Ross et son fils Guillaume²². Comme il a été mentionné précédemment, le tracé de la route a été effectué en juillet 1792, mais elle n'a pas été construite avant le début du XIX^e siècle.

Tableau 2
Les propriétaires résidents à l'Anse-aux-Coques entre 1783 et 1791

Propriétaires	Lieu de naissance	Année d'installation	Épouses, mariage	Nombre d'habitants
Antoine-Azard Morin	Kamouraska	1782	Élisabeth Boucher Kamouraska 1762	2
René Gagnon	Rivière-Ouelle	1788	Geneviève Lévesque Rivière-Ouelle 1794	1
Gabriel St-Laurent	Rimouski	1790	Brigitte Bernier Rimouski 1787	4
Germain Lepage	Rimouski	1791	Marie-Marguerite Damien Québec 1791	2
Nombre : 4				Total 9

L'agriculture et l'élevage étaient encore peu développés. Les gens vivaient en grande partie de chasse et de pêche. À son arrivée à Rimouski comme premier curé résident, l'abbé Pierre Robitaille note que «*les habitants ont bon coeur mais sont pauvres*». Un peu plus tard en 1794, il note que «*la pêche qui est l'espérance des pauvres n'a point été abondante*»²³.

Vie sociale

Les habitants formant une petite communauté avaient presque tous des liens de parenté, soit directement, soit par alliance, soit, comme dans le cas des Ross, par les alliances de leurs enfants. Par exemple, la famille Desrosiers composée en 1791 de la veuve Geneviève-Judith, de ses quatre fils Louis-Gabriel, Antoine-Alexis, Joseph-Marie et François-Régis, de sa fille Marie-Thérèse (Marie-Judith était déjà décédée et Marie-Joseph mariée à Jean-Christostome Canuel habitait à Rimouski), était liée aux Ruest, aux Dechamplain, aux Lepage, aux Lavoie, aux Pineault, aux St-Laurent et aux Chouinard²⁴.

L'instruction était très peu répandue puisque la première école publique ne fut ouverte qu'en 1830²⁵. La majorité de la population n'avait aucune instruction. Ainsi sur les 20 chefs de famille qui apparaissent dans les tableaux 1 et 2, près de 70% ne savaient pas signer leur nom. Mis à part les Lepage, ceux qui le savaient étaient originaires de l'extérieur de la région.

Au XVIII^e siècle dans les régions rurales du Québec, le contrôle social était exercé par le clergé. Le curé avait beaucoup plus d'ascendant que le seigneur. Encore fallait-il qu'il soit présent, ce qui n'a pas été le cas dans la paroisse de Rimouski avant 1793 avec l'arrivée du premier curé résident. Entre 1701 et 1793, la paroisse était desservie par un prêtre missionnaire venant de la Côte-du-Sud qui n'y séjournait que pour des périodes relativement courtes, ce qui

se reflétait sur la tenue du registre paroissial alors qu'un grand nombre de naissances, de décès et même de mariages n'étaient pas enregistrés. Il arrivait même que des couples aillent se marier ailleurs et reviennent aussitôt s'installer dans leur résidence. Ce fut le cas pour Louis-Gabriel Desrosiers et Geneviève Lepage et Marie-Judith Desrosiers et Louis-Côme Lavoie qui ont traversé le fleuve ensemble pour aller se marier à Baie-Saint-Paul d'où ce dernier était originaire. Ces longues périodes sans la présence du missionnaire pour sanctionner les mariages pouvaient avoir comme conséquence de favoriser les naissances avant ou seulement quelques mois après le mariage officiel.

Parmi les nouveaux habitants du territoire, deux étaient anglophones et de religion protestante. Tous les deux épousèrent des filles du pays et leurs enfants furent francophones. Le mariage de Jean-Jacob Heppel, originaire du Massachusetts, le 19 juillet 1790 a eu lieu dans des circonstances tout à fait inusitées puisqu'il a été précédé d'une abjuration solennelle de la religion protestante, suivie d'une communion, dans le cadre de la première visite officielle de l'évêque dans la paroisse²⁶.

William Ross, un Écossais arrivé à Québec avec l'armée de Wolfe en 1759 avec le titre de capitaine, se mariait à Montmagny en 1764 dans l'église du lieu sans avoir eu à renoncer à sa religion. Auréolé du prestige du vainqueur, il aurait été sans doute mal séant qu'on lui impose une telle obligation.

Parmi les événements qui ont marqué la vie de la paroisse et qui ont sans doute eu des répercussions dans tous les foyers, il faut mentionner la lettre de l'évêque de Québec Mgr Jean-Olivier Briand aux paroissiens de Rimouski le 1^{er} septembre 1784 qui commence ainsi: «*Lorsqu'en 1741, je suis arrivé en Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski*». Il poursuit plus loin «*Quelle triste et malheureuse*

différence des premiers habitants de votre paroisse et ceux d'aujourd'hui... L'ivrognerie, l'adultère, l'inceste et généralement tous les péchés d'impureté qu'on n'ose nommer sont communs et connus». Il termine sa missive par un appel à la délation: «*Comme il y a pourtant encore quelques honnêtes gens, bons chrétiens, j'ai pris le parti de leur ordonner et leur ordonne par ces présentes de me donner un détail exact par noms et par surnoms de ceux et celles qui scandalisent, et alors la censure ne retombera que sur les coupables...*»²⁷.

On peut se demander si la situation était aussi terrible que nous le laisse croire cette lettre. On peut en douter sachant que cet évêque, de 1766 à sa démission en 1784, a prononcé 23 menaces ou décisions d'interdit et d'excommunications en seulement 18 ans. Comme l'affirme l'historien Trudel, quand un évêque en est réduit à se servir chaque année de ces méthodes, il est évident que le peuple ne suit plus, qu'il ne prend plus au sérieux les menaces ordinaires²⁸.

Notes

- 1 D'après une étude à paraître de l'auteur sur le peuplement de Rimouski dans la première moitié du XVIII^e siècle.
- 2 Dans le régime féodal, personne qui tenait une terre en roture dépendant d'un fief, *Le Petit Larousse illustré*, 1995; greffe A. Dumas, le 6 septembre 1791, *Liste des tenanciers en la Molais qui ont pris un titre nouvel*.
- 3 Pour les détails sur ces transactions, voir W. Miller, «Notes sur les seigneuries du district de Rimouski», *Bulletin des recherches historiques*, vol. VIII, 1911, p. 267 et 312.
- 4 Greffe Berthelot Dartigny, le 5 novembre 1781, dépôt d'un acte de cession de la seigneurie de la Mollaie par Paul Lepage à Jean Dechamplain, rédigé par Louis Banville le 29 octobre 1781.
- 5 Greffe J. Colin, le 3 décembre 1783, Cession par Jean Dechamplain à Alexander McLennan.
- 6 Greffe A. Dumas, le 17 août 1790, Vente de la seigneurie de la Pointe-au-Père par Alexander McLennan au sieur Joseph Drapeau.
- 7 Greffe L. Deschenaux, le 24 juin 1790, Vente par Louis Lepage de Saint-Germain seigneur de Rimouski, Métis et propriétaire en partie des terres de l'Anse-aux-Coques à Joseph Drapeau; greffe A. Dumas, 25 avril

- 1791, Acte de partage entre Joseph Drapeau et Joseph et Germain Lepage.
- 8 W. Miller, Notes sur les seigneuries du district de Rimouski, *op. cit.* à la note 3, p. 334-336. Reproduction du texte des instructions de Joseph Drapeau au notaire Dumas.
 - 9 A. Dumas, le 15 mai 1791, Avertissement, reproduit dans W. Miller, *op. cit.* à la note 3, p. 337.
 - 10 Greffe A. Dumas, le 11 avril 1791, Généalogie des descendants du sieur René Lepage dressée par le notaire A. Panet.
 - 11 Bien qu'il n'y ait pas eu d'acte notarié, plusieurs faits permettent de l'affirmer. D'abord le 15 juin de cette année un contrat du notaire J. Dionne confirme le transfert de la propriété qu'il habitait, dont il avait hérité de son père, à son frère Paul. Cela laisse supposer qu'il avait quitté cette terre peu avant cette date. D'autre part, son deuxième enfant Marie-Judith qui est baptisée le 13 avril a pour parrain Paul Lepage présent à la cérémonie. Dans une seigneurie qui commençait à se développer, il était coutumier que le seigneur résidant participe activement à ce genre d'événements. Finalement, c'est dans un acte notarié rédigé par le notaire A. Dumas le 2 juin 1791 portant sur la propriété d'Antoine-Alexis un des fils de Louis, située dans la seigneurie de la Mollaie, qu'on en a la confirmation, cette terre constituant une partie de l'ancienne propriété de feu son père.
 - 12 Greffe C. Louet, Cession de Paul Lepage de Molé à Pierre Lepage de Saint-Barnabé une terre dans la seigneurie de Rimouski, 8 décembre 1765. Ce document est le seul qui nous permet de présumer que Paul Lepage s'est installé à la Mollaie vers 1766. En effet, on peut difficilement supposer qu'il a pu s'y installer avant d'avoir vendu son grand domaine de Rimouski.
 - 13 Greffe C. Louet, le 16 juin 1767, Dépôt d'un acte de cession d'une terre par Paul Lepage à son fils Louis-Alexandre daté du 20 janvier 1767.
 - 14 Greffe C. Louet, Convention de mariage entre Antoine Ruest et Reine Lepage, 24 janvier 1767.
 - 15 Greffe A. Dumas, le 4 août 1792, Titre nouvel pour Louis Desrosiers fils de feu Louis. Dans cet acte, il est indiqué qu'il avait acquis cette terre en 1775 et qu'en plus il possède une autre terre de deux arpents de front située à l'est du Ruisseau-à-la-Loutre sans que l'année de concession ne soit précisée dans ce cas.
 - 16 Registre de St-Germain de Rimouski, présent au baptême de Marie-Élisabeth Pinaut; greffe Dumas, le 17 mai 1791, Titre nouvel à Antoine Morin fils, mention qu'il s'agit d'une partie d'une concession de Lepage de Saint-Germain à Côme Lavoie le 22 juillet 1775; greffe Dumas, le 26 mai 1791, Titre nouvel à Louis-Côme Lavoie, deux terres à la Mollaie; greffe Dumas, le 4 août 1791, bail à cens; voir aussi J.-Edmond Roy, Notice historique sur la famille de René de la Voye, Lévis, 1899.
 - 17 La première mention du décès apparaît dans l'acte du notaire B. Dartigny du 16 février déposé le 20 juin 1782, Partage des biens à Judith Després veuve Louis Dutremble. Précédemment, il est fait mention de lui comme étant vivant au mariage de sa fille Marie-Judith le 28 août 1775.
 - 18 Greffe Dartigny, le 25 mars 1782, Donation de Geneviève-Judith Després à Joseph Lefebvre; greffe Dumas, le 14 septembre 1791, Transaction entre Joseph Drapeau et dame Modeste Robichaud veuve Joseph Boulanger à la Mollaie.
 - 19 Le 13 juin 1779, il est présent au baptême de sa fille Claire à St-Jean-Port-Joli et le 15 juillet 1783 à celui de son autre fille Procule à St-Germain de Rimouski; greffe J. Colin, le 23 mai 1783, Échange entre Antoine Pinaux et Gabriel Chouinard.
 - 20 Greffe J. Colin, le 20 mars 1783, Échange entre Antoine Pineau et Gabriel Chouinard, en présence de Lazar Morin; greffe Dumas, le 26 mai 1791, Titre nouvel à Lazar Morin; greffe Dumas, le 28 mai 1791, Vente de terre par Alexis Desrosiers-Dutremble à Jean Langlois; registre de St-Germain de Rimouski, le 4 août 1788, René Gagnon présent au mariage de René Lavoie; Dumas, le 15 mai 1791, Titre nouvel à Gabriel St-Laurent; Dumas, le 15 mai 1791, Vente par Gabriel St-Laurent à Germain Lepage d'une terre dans l'Anse-aux-Coques.
 - 21 Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, tome I, Imprimerie Delisle, Québec, 1873, p. 142-144.
 - 22 Greffe L.-C.-C. St-Aubin, 30 octobre 1778, Saint-Jean-Port-Joli partage de terre entre Gabriel Chouinard, navigateur et maître de chaloupe, et ...; Suzanne Delorme, William Ross pilote du Saint-Laurent, Clan Ross, Granby, 1999; Registre de St-Germain de Rimouski, mariage le 16 février 1813, noté que Guillaume Ross est pilote; greffe A. Dumas, 15 novembre 1791, Échange entre Louis Lavoie et François Drapeau. Louis Lavoie échange son domaine de Kamouraska contre la terre que François Drapeau possède dans la seigneurie de la Mollais. Il est indiqué qu'il est maître pilote et qu'il s'installera dans son nouveau domaine en mai 1792. C'est pourquoi il n'apparaît pas dans le tableau 1. Ce Louis Lavoie était l'oncle de Louis-Côme.
 - 23 Lettres de Pierre Robitaille à son évêque les 14 septembre et 9 décembre 1793, citées dans C. Guay, *op. cit.* note 21, p. 157-158 et une autre en 1794, citée dans Marie-Ange Caron et coll., *Mosaïque rimouskoise une histoire de Rimouski*, Comité des fêtes du 150^e anniversaire de la paroisse, Rimouski, 1979, p. 67.
 - 24 Gabriel Chouinard était le beau-frère d'Agathe Desrosiers soeur de Louis. Dans notre article intitulé «La famille Desrosiers dans la région de Rimouski au XVIII^e siècle», *L'Estuaire*, XXV, 1, janvier 2002, p. 16, nous mentionnions qu'après 1760 on ne trouve plus son nom dans les documents officiels. Cela ne valait que pour Rimouski, car nous avons découvert récemment que dans les années 1760 elle a quitté Rimouski pour Saint-Jean-Port-Joli où elle s'est mariée à Charles-François Chouinard, le frère de Gabriel, vers 1767 et y a élevé une nombreuse famille comme en fait foi le registre de cette paroisse.
- 25 Charles Guay, *op. cit.*, note 21, p. 261.
 - 26 Registre de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 19 juillet 1790, p. 20.
 - 26 Charles Guay, *op. cit.*, note 21, p. 111-119.
 - 28 Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2001, p. 283-284.

Un grand médecin de passage à Cacouna: Sir William Osler (1849-1919)

Pierre Rioux et Christian-Allen Drouin

Sir William Osler est un monument de l'histoire de la médecine. Environ 150 ans après sa naissance, l'appréciation de sa carrière médicale est pour le moins dithyrambique:

Sir William Osler... is judged by many to be the greatest clinician of the modern era¹.

William Osler, the world's most famous physician at the beginning of this century, has become a dim legend at its end².

William Osler was widely acknowledged to be the most influential physician in the English-speaking world at the turn of the century³.

William Osler is among the most esteemed and distinguished physicians in the history of medicine. His influence – clinical, educational, and literacy – was global, and legacy remains strong⁴.

William Osler (1849-1919) is among the most revered physicians in the history of medicine⁵.

William Osler (1849 to 1919) is the most revered physician of our time and, perhaps of any time⁶.

William Osler (1849-1919) was generally regarded as the greatest and the most respected physician of his time. He was generally acknowledged as the greatest and best-loved physician of is time⁷.

Sir William Osler, one of the giants of clinical medicine⁸.



Sir William Osler.

of medicine, lui donna une notoriété internationale¹³. Il introduisit le système médical allemand de l'internat et des résidences, jugé le plus efficace à l'époque, à l'intérieur du système médical anglo-saxon.

En plus de son influence en pathologie¹⁴, Osler compte de nombreuses découvertes à son actif. Pour en nommer que quelques-unes, notons la démonstration de la phagocytose (huit ans avant l'étude de Metchnikoff), le fonctionnement des plaquettes sanguines, des études sur la malaria, la première description de quelques maladies (Osler-Vaquez, Osler-Weber-Rendu) et découvertes de nombreux parasites d'importance médicale ou vétérinaire (kystes de *Trichinella spiralis*¹⁵, *Echinococcus*, *Strongyloides canis brochialis*...). Il fut également l'initiateur de la médecine interne¹⁶ et un très grand pédagogue. Son approche clinique peut se résumer ainsi: *Observe, record, tabulate, communicate and use all your five senses*. Même si Osler est mort en 1919, l'impact de ses articles

Biographie

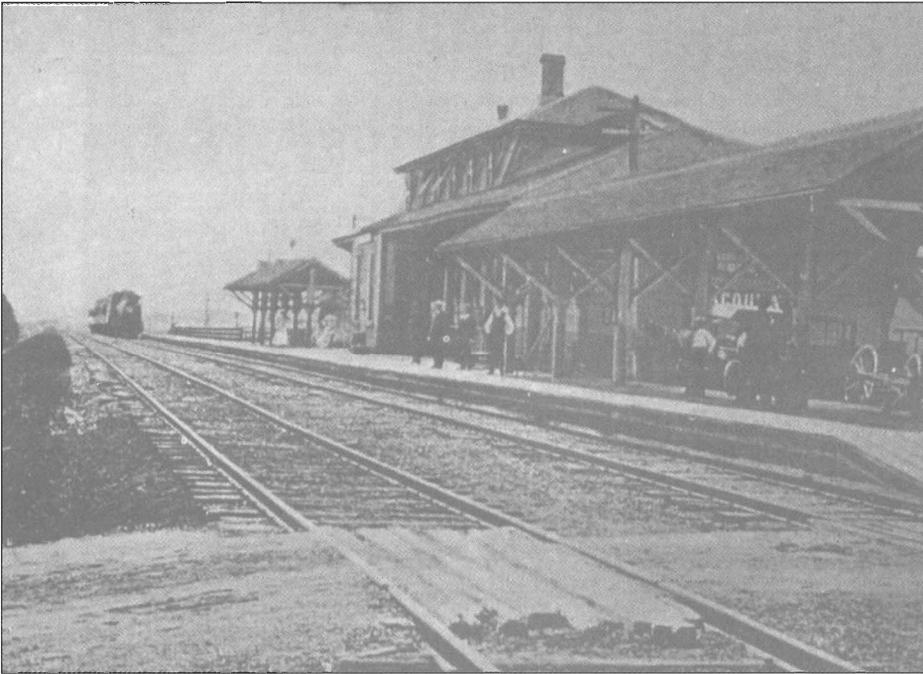
William Osler naquit le 12 juillet 1849 à Bond Head, près de Toronto. Son père y était pasteur anglican. Sa famille déménagea à Dundas lorsqu'il avait huit ans. Il laisse ses études en théologie pour des études en médecine d'abord à Toronto puis à l'Université McGill. Il fera des études supplémentaires à Londres, Berlin et Vienne⁹.

Il fut à l'emploi de l'Université McGill pendant une dizaine d'années (1874-1884). En 1884, il accepte une position de professeur de médecine clinique à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie. En 1888, il se joint à la John Hopkins School of Medicine. Il joua un rôle clé dans le fait que cette dernière devint une des meilleures écoles médicales au monde. Il termina sa carrière comme

Regius Professor of Medicine d'Oxford de 1905 jusqu'à son décès le 29 décembre 1919¹⁰. Son fils est décédé en Flandres durant la Première Guerre mondiale. Osler ne se serait jamais remis de ce décès tragique.

Spécialisé en pathologie clinique¹¹, il innova en utilisant de façon systématique la microscopie en médecine. Il fut le premier à donner un cours de microscopie médicale. On estime qu'il effectua environ 1000 autopsies dans sa carrière.

Il laisse, dernière lui, une littérature scientifique abondante. Il écrivit cinq volumes décrivant des protocoles d'autopsie de la Montreal General Hospital et publia 160 articles scientifiques. Il a produit 500 spécimens de musée dont 55 sont conservés à l'Université McGill¹². Son ouvrage, *The principles and practice*



La gare de Cacouna construite vers 1880 et démolie en 1963 (Cacouna 1825-1975, p. 43).

scientifiques demeure important en médecine. Le *Science Citation Index* estime qu'une moyenne annuelle de 120 citations de ses travaux se sont faits entre 1955 à 1984¹⁷. Il a légué sa collection de livres médicaux d'une grande richesse à l'Université McGill. Une section de la bibliothèque de la faculté de cette université a été aménagée pour recréer l'atmosphère d'époque du début XX^e siècle.

Osler à Cacouna

William Osler publia au moins une étude médicale concernant des cas de notre région. Le 4 août 1886, il fait l'examen de deux jeunes d'une même famille à Cacouna. Ceux-ci souffrent de crétinisme et d'achondroplasie¹⁸. Il semble avoir été invité à évaluer la pathologie de ces deux enfants, probablement lors d'un voyage de villégiature.

Il décrit d'abord la famille de ces patients. Il s'agit d'une famille de 14 enfants variant entre 4 et 27 ans¹⁹. Cinq de ceux-ci sont décédés très jeunes et, à l'exception des deux malades, tous sont en bonne santé. Les parents sont des Canadiens français en bonne santé. La descrip-

tion de l'examen apparaît dans les notes et est suffisamment précise pour identifier les patients²⁰.

Il a rencontré ces patients en 1886 et publia la description de ces cas en 1897²¹. La même année, il en avait fait la présentation de ces cas cliniques au congrès de la Pediatric Society à Washington. Les raisons de son séjour à Cacouna demeurent inexplicables. En 1886, il résidait à Philadelphie. À la fin du XIX^e, Cacouna était un lieu de villégiature pour de nombreux anglophones. Il semble avoir rencontré ces patients lors de vacances prises à Cacouna. L'essor de Cacouna comme station estivale semble avoir été stimulé par le doyen de la faculté de McGill, Georges W. Campbell, au début des années 1840. Il en avait fait la promotion pour ses effets thérapeutiques auprès de sa riche clientèle anglophone.

Certains auteurs²² affirment qu'il pourrait s'agir de la première description de la maladie de Morquio. Pendant longtemps, on a pensé que Morquio et Brailsford avaient décrit simultanément cette maladie 32 ans plus tard²³.

Le syndrome de Morquio également appelé mucopolysaccaridose de type IV est une maladie autosomale récessive se manifestant par un retard de croissance (nanisme) important accompagné d'infirmités considérables, d'anomalies oculaires, cardiaques, cutanées et surtout squelettiques. Il résulte d'une anomalie enzymatique, l'acetylgalactosamine-6-sulfate sulfatase présent dans les lysosomes. Il se manifeste dès que l'enfant commence à marcher par un aplatissement des vertèbres²⁴.

* * *

En plus de souligner le fait qu'Osler a décrit pour la première fois la maladie et qu'il fit une étude à Cacouna à la fin du XIX^e siècle, la lecture de sa publication nous amènera à entreprendre bientôt des études de généalogie génétique. À l'aide des généalogies des quelques patients actuels souffrant de cette maladie dans notre région, nous tenterons d'établir s'il existe des liens de parenté entre ces derniers et la famille mentionnée dans l'article par Osler.

Notes

- 1 P. Hookman, «Sir William Osler-Contrasts between the saint-like legend and the rough-edged man», *Maryland Medical Journal*, vol. 41, no 11 (1992): 997-1004.
- 2 Michael Bliss, «William Osler at 150», *Canadian Medical Association Journal*, vol. 161, no 7 (1999): 831-834.
- 3 W. Bruce Fye, «William Osler's departure from North America», *The New England Journal of Medicine*, vol. 320, no 21 (1989): 1425-1431.
- 4 Richard L. Golden, «William Osler at 150, an overview of a life», *Journal of American Medical Association*, vol. 282, no 23 (1999): 2252-2258.
- 5 Richard L. Golden, «Sir William Osler-Abroad with Jane», *Journal of the Royal Society of Medicine*, vol. 93 (2000): 93-96.
- 6 Richard L. Golden, «Osler's Legacy: The centennial of The Principles and Practice of Medicine», *Annals of Internal Medicine*, vol. 116, no 3 (1992): 255-260.
- 7 Marvin J. Stone, «The wisdom of Sir William Osler», *The American Journal of Cardiology*, vol. 75 (1995): 269-276.
- 8 Sanjay A. Pai, «Osler's Pathology», *Annals of Diagnostic Pathology*, vol. 4, no 6: 407-410.

- 9 Jean Beaudoin, «William Osler, un géant de la médecine», *Les Sélections de médecines/sciences*, no 6 (1997): 6-8. Voir aussi Om P. Charma, «Sir William Osler's life and humanity», *The National Journal of India*, vol. 8, no 6 (1995): 279-281.
- 10 Om P. Charma, *op. cit.*, p. 279-280 et Sanjay A. Pai, *op. cit.*, p. 407-408.
- 11 La thèse de William Osler portait le titre de *Pathologic Anatomy*.
- 12 Sanjay A. Pai, *op. cit.*, p. 408.
- 13 Ce livre est considéré comme un des grands classiques de la littérature médicale. Traduit en plusieurs langues, il influença plusieurs générations de médecins. Vingt-deux éditions furent publiées, la dernière en 1988. Sur l'importance de ce livre, on peut lire la référence suivante: Richard L. Golden, «Osler's Legacy: The centennial of *The Principles and Practice of Medicine*», *Annals of Internal Medicine*, vol. 116, no 3 (1992): 255-260.
- 14 À propos de son intérêt pour la pathologie, Sanjay A. Pai, *op. cit.*, p. 407-408, raconte cette anecdote: *So committed to autopsies was Osler that once even dreamed of an autopsy being performed on himself! His great regret, as he told, his to personal physician, Dr Archibald Malice during his last illness was «Archie, you lunatic, I've been watching this case for 2 months and I am sorry that I can not see the post-mortem». He, However, made amends for it by leaving detailed instructions for his own autopsy.*
- 15 Le cycle de vie du nématode *Trichine spiralis* est encore décrit dans les ouvrages médicaux et dans les traités de biologie portant sur les invertébrés. Les kystes de ce parasite musculaire découvert par Osler sont devenus un classique étudié par tous les étudiants en biologie et en médecine du monde.
- 16 Sanjay A. API, *op. cit.*, p. 408.
- 17 Joseph W. Vella, «Constructing history in biography: A symposium on William Osler: A life in medicine, Introduction», *Bulletin of History of Medicine*, vol. 75, no 4 (2001): 740-744.
- 18 L'achondroplasie peut se définir comme une forme de chondroplasie grave du nourrisson se traduisant par une insuffisance de la croissance (nanisme), accompagnée de diverses anomalies (grosse tête, cyphose, membres trapus). Référence: L. Manuila, A. Manuila, M. Nicoulin, *Petit dictionnaire médical*, Paris, Masson/Delta, 1980.
- 19 Nous avons localisé les naissances de douze de ces quatorze enfants: onze au Bic et un à Cacouna.
- 20 *Wilhelemine C., aged sixteen years, height 86,5 cm (34 inches). The mother did not remember anything abnormal about her as a young infant. She walked when eighteen months old. The head seemed large, and the mother said that the fontanelle did not close until the sixth year. When between three and four it was noticed that she did not develop, and that the joints were very large. She is bright looking and intelligent, but somewhat full and coarse-featured. The head measures 56 cm. The teeth are well formed. She talks fluently and well, and has learned to read a little, and is beginning to write, but she is backward for a girl of her age. The most remarkable phenomenon is the condition of the joints of the long bones. The shafts are short and look thin, and the articulations are very large and irregular. The shoulders are not much affected, but the elbow-joints, the wrist-joints, and the knees and ankles are enormously enlarged. She is a little knock-kneed when she stands. The mobility in the joints is perfect.*
Alphonse C., aged eleven and a half, height 87 cm (33 ? inches). The mother did not notice anything special about him except that he was late in walking, and the anterior fontanelle did not close until between the third and fourth years. He did not seem to grow much after the fourth year. He presents an identical picture to that sister. His head is large, but well formed. He is very intelligent looking and bright, and is good tempered. The articulations are extraordinarily large, and contrast with the smallness and shortness of the shafts of the bones. He is somewhat pigeon-breasted, and when he stands is knock-kneed.
- 21 Wilhelmine C. devait décéder le 9 mars 1897 à l'âge de 25 ans et Alphonse le 14 octobre 1895 à l'âge de 18 ans.
- 22 William Osler, «Sporadic cretinism in America», *The American Journal of The Medical Sciences*, vol. 114, no 4 (1897): 377-401.
- 23 Pierre Gadbois, Jean Moreau et Claude Laberge, «La maladie de Morquio dans la province de Québec», *L'Union Médicale du Canada*, vol. 102, no 4 (1973): 602-607.
- 24 L. Morquio, «Sur une forme de dystrophie osseuse familiale», *Bulletin de la Société de Pédiatrie de Paris*, vol. 27, (1929): 145-152. Voir aussi James F. Brailsford, «Chondro-osteo-dystrophy, roentgenographic and clinical features of a child with dislocation of vertebrae», *American Journal of Surgery*, vol. VII, no 3 (1929): 404-410.
- 25 Marcel Garnier, Valery Delamare, Jean Delamare et Thérèse Delamare-Riche, *Dictionnaire des termes de médecine*, Paris, Maloine, 1992.

L'histoire territoriale des seigneuries situées entre rivière Hâtée et la rivière Mitis

Reynald Gagnon

Le but de cet article est de reconstituer l'histoire territoriale des seigneuries situées entre la rivière Hâtée et la rivière Mitis. Dans la documentation secondaire (articles de périodiques, monographies paroissiales...), on trouve des éléments de cette histoire, mais c'est nettement insuffisant pour retracer l'évolution des limites de ces seigneuries. Il a donc fallu rechercher dans les archives les documents requis pour ce faire.

En consultant une carte seigneuriale montrant le Bas-Saint-Laurent (voir la carte simplifiée des limites seigneuriales)¹, on voit successivement, du sud-ouest au nord-est, les seigneuries de Rimouski, Lessard, Lepage-Thibierge et Pachot.

Ces quatre seigneuries sont bornées au sud-ouest par la seigneurie du Bic et au nord-est par la seigneurie de Peiras (Mitis). La seigneurie de Rimouski est située à l'endroit où devait se situer la seigneurie de Peiras (Mitis). Cette dernière a éventuellement été établie au nord-est de la rivière Mitis absorbant ainsi la partie orientale de la seigneurie Pachot. Les seigneuries ont leur front sur le fleuve et les lignes de séparation latérales sont perpendiculaires au fleuve.

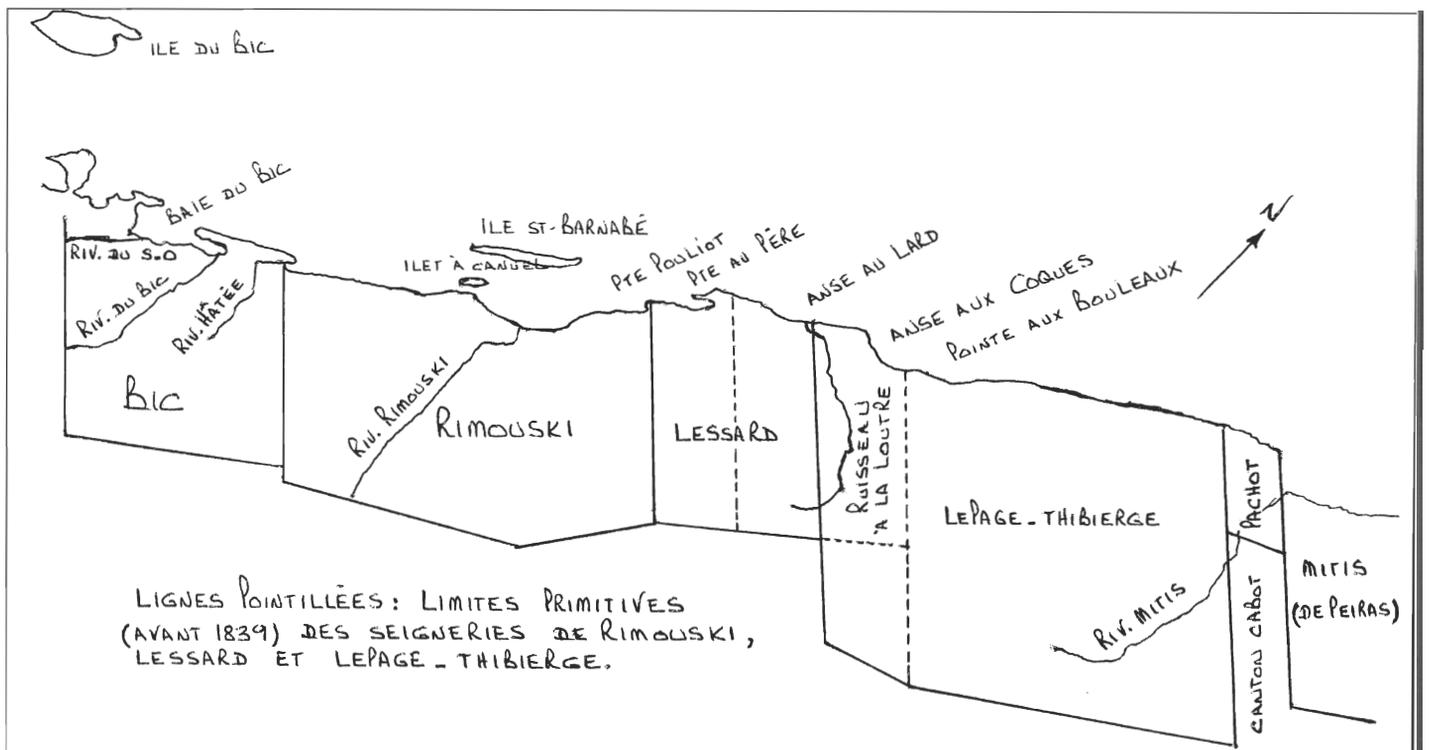
Les acquis territoriaux

Une seigneurie est tout d'abord une entité territoriale qui se présente généralement comme une terre rectangulaire dont les dimen-

sions et la situation géographique sont spécifiées dans le titre de concession émis par les autorités coloniales de la Nouvelle-France. Les unités de mesure utilisées pour les dimensions sont la lieue (84 arpents), l'arpent (10 perches) et la perche². La situation géographique est donnée à l'aide des accidents topographiques (rivières, pointes, îles...) du littoral du fleuve, des lieux-dits et des seigneuries adjacentes déjà concédées.

Les seigneuries du Bic et de Peiras

Le 26 avril 1675, le gouverneur de Frontenac (1672-1682, 1689-1698) concédait à Charles Denys de Vitré, conseiller (1673-1703) au Conseil souverain, une seigneurie de «deux



Carte simplifiée des limites seigneuriales.

lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis, et qui s'appellera dorénavant la rivière..., en montant ledit fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble l'île du Bic qui est vis-à-vis avec le droit de chasse, même celui de traite avec les Sauvages». Il était dit dans le titre de concession que de Vitré demandait cette seigneurie «pour y faire actuellement la pêche de hareng et autres poissons dans ledit fleuve au devant desdites deux lieues de front, même les défrichements des terres, et y construire les bâtiments qui lui seront nécessaires pour cette entreprise»³.

La rivière dont le nom à venir a été laissé en blanc dans le titre de concession n'est manifestement pas la rivière Rimouski, car la seigneurie ne serait pas située vis-à-vis de l'île du Bic (voir la carte simplifiée des limites territoriales).

Le 26 avril 1675, soit le même jour que fut accordé à de Vitré la seigneurie du Bic, le gouverneur de Frontenac concédait à Jean-Baptiste de Peiras, conseiller (1673-1701) au Conseil souverain, une seigneurie de «deux lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis et qui s'appellera dorénavant la rivière..., en descendant ledit fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble les trois îles et îlots appelés Saint-Barnabé, avec droit de pêche et de chasse, même celui de traite avec les Sauvages». Il était dit dans le titre de concession que de Peiras demandait cette seigneurie «pour y faire actuellement la pêche de hareng et autres poissons dans ledit fleuve au devant desdites deux lieues de front, même les défrichements des terres et y construire les bâtiments qui lui seront nécessaires pour cette entreprise»⁴.

Le milieu de l'embouchure de la rivière, dont le nom a été laissé en blanc dans les deux titres de concession, est donc la borne entre les seigneuries du Bic et de Peiras. Les



Première habitation 1810 de la seigneurie Lepage-Thibierge (maison Gagnon-Fraser, route du Fleuve Est à Sainte-Luce).

titres de concession et la géographie des lieux imposent la rivière Hâtée dont le milieu de l'embouchure doit être la borne entre les deux seigneuries (voir la carte simplifiée des limites territoriales). Selon les premiers habitants de Rimouski, cette rivière était déjà connue sous ce nom en 1694⁵.

Nous verrons plus loin que le seigneur de Vitré a donné suite à son projet et que le seigneur de Peiras ne s'est pas occupé de sa seigneurie.

La seigneurie du Bic était bornée au sud-ouest par les terres de la Couronne et le territoire situé entre la seigneurie du Bic et celle de Cacouna, appelée Leparc, n'avait pas encore été concédé⁶. Le 23 décembre 1673, la Compagnie des Indes occidentales avait concédé la seigneurie de Rivière-du-Loup à Charles Aubert de La Chesnaye, négociant de Québec, et la seigneurie voisine de Cacouna, au nord-est, à Daulier du Parc. En 1675, du Parc vendait sa seigneurie à Charles Aubert de La Chesnaye.

Une situation semblable existait au nord-est de la seigneurie de Peiras, celle-ci était bornée au nord-est par les terres de la Couronne, le

territoire situé entre la seigneurie de Peiras et celle de Matane n'avait pas encore été concédé. Le 8 novembre 1672, l'intendant Talon (1665-1668, 1669-1672) avait accordé à Mathieu d'Amours de Chauffours, conseiller (1663-1695) au Conseil souverain, la seigneurie de Matane.

Dans un mémoire⁷ adressé au roi daté du 15 novembre 1683, Denis Riverin, sous-fermier (1682-1685) de la Traite de Tadoussac, se plaint que Charles Aubert de La Chesnaye attire les Sauvages de Tadoussac dans ses postes de traite du Bic et de Rivière-du-Loup, à l'aide de prix inférieurs pour ses marchandises de traite. Afin de rentabiliser son entreprise, Riverin demande au roi de rétablir les limites originelles de la Traite de Tadoussac, lesquelles incluaient la côte du sud de Lauzon à Matane, et d'interdire aux habitants toute traite des fourrures à l'intérieur de ces limites.

Le 10 avril 1684, le roi demande au gouverneur de La Barre (1682-1685) d'examiner si les établissements de La Chesnaye au Bic et à Rivière-du-Loup sont préjudiciables à la Traite de Tadoussac⁸. Le roi voulait que de La Barre ordonne à de La

Chesnaye d'abandonner lesdits établissements s'il les trouvait préjudiciables à la Traite de Tadoussac. Pour ce faire, le roi lui remet une ordonnance interdisant «à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de faire aucune traite de castors, originaux et autres pelleteries dans toute l'étendue des limites de la Traite de Tadoussac ni sur les rivières du Bic et du Loup».

Par la suite, le gouverneur de La Barre visite la région du Bas du Fleuve, de Rivière-du-Loup à Matane. Ses observations sont compilées dans un procès-verbal daté du 20 mai 1684.

Le 24 août 1684, l'intendant de Meulles (1682-1686) met à exécution l'ordonnance du roi datée du 10 avril 1684. Les habitants (seigneurs et censitaires) de la côte du sud en appelèrent au roi contre la perte de leur droit de traiter dans leur habitation avec les Sauvages. L'année suivante, le 5 juin 1685, le roi revint sur sa décision, les habitants furent alors autorisés de nouveau à faire la traite dans leur habitation avec les Sauvages de la côte du sud; il ne fallait surtout pas attirer les Sauvages du côté du nord du fleuve⁹.

Dans le procès-verbal¹⁰ du gouverneur de La Barre, on apprend qu'après avoir visité la rivière du Loup, celui-ci s'est déplacé dans la baie du Bic. Il remarqua d'abord que «le long de l'île du Bic il y a un bon mouillage pour des vaisseaux de 300 tonnes». Ensuite, voici ce qu'il a vu:

Dans la baie du même nom, il y a une habitation appartenant au Sieur de Vitré conseiller au Conseil souverain de Québec, où il y a plusieurs bâtiments faits et sept à huit arpents de terreensemencée, et environ dix autres commencés de défricher. Tous les bois sont abattus et brûlés dans l'enfoncement de l'est de ladite baie qui aboutit à une rivière où il y a un saut, et qui vient du fond des terres du côté de la baie des Chaleurs, y en ayant une autre dans l'enfoncement du sud-ouest, il y a un port pour de petits vaisseaux, ladite rivière venant du

côté du sud avec un pareil saut. Cette baie peut contenir deux lieues de longueur et demi de large toute couverte de la grande rivière, de divers bancs de rochers, formant des pointes et des îles, en sorte qu'il n'y reste que deux petites entrées par l'une desquelles des navires peuvent entrer, et par l'autre des barques.

Par la suite, le gouverneur de La Barre «a pris connaissance de l'île Saint-Barnabé» et de «l'habitation de Matane appartenant au sieur d'Amours conseiller audit conseil où ses enfants se disposaient à la pêche du saumon et à y faire de la morue séchée avec l'aide de quelques sauvages».

Dans ce procès-verbal du gouverneur de La Barre, daté du 20 mai 1684, il n'y a aucune remarque concernant la seigneurie de Peiras tandis que nous apprenons que celle du Bic a été établie dans la baie du même nom.

Le 27 avril 1684, Louis Rouer de Villeray, premier conseiller (1663-1700) au Conseil souverain, obtenait du gouverneur de La Barre et de l'intendant de Meulles la seigneurie de l'Île-Verte, pour ses deux fils Augustin Rouer de La Cardonnière et Louis Rouer d'Artigny. Le 24 avril 1688, de Villeray récidive en demandant au gouverneur de Denonville et à l'intendant de Champigny la seigneurie de Rimouski pour son fils Augustin, son autre fils devenant seul propriétaire de la seigneurie de l'Île-Verte. Le 13 novembre 1688, Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil souverain, vend sa seigneurie du Bic à Charles Aubert de La Chesnaye; auparavant, le 6 janvier 1687, le conseiller de Vitré s'était fait concéder la seigneurie des Trois-Pistoles par le gouverneur de Denonville et l'intendant de Champigny¹¹.

La seigneurie de Rimouski

Treize ans après la concession des seigneuries du Bic et de Peiras, le 24 avril 1688, le gouverneur de Denonville (1685-1689) et l'intendant de Champigny (1686-1702) concé-

daient à Augustin Rouer de La Cardonnière une seigneurie de deux lieues de terre, prés et bois, de front sur ledit fleuve, à prendre, joignant et attendant ladite concession du Bic, appartenant au sieur de Vitré, en descendant ledit fleuve, et de deux lieues de profondeur dans les terres; ensemble la rivière dite Rimouski et autres rivières et ruisseaux si aucuns se trouvent dans ladite étendue, avec l'île de Saint-Barnabé et les battures, îles et îlots qui se pourront rencontrer entre lesdites terres et ladite île, avec «droit de chasse et de pêche, au-devant et au-dedans desdits lieux, et de traite avec les Sauvages»¹².

La seigneurie de Rimouski s'étendait ainsi du milieu de l'embouchure de la rivière Hâtée jusqu'à la rivière Rimouski incluse.

Les autorités coloniales ont donc concédé la seigneurie de Rimouski à l'endroit où devait se situer la seigneurie de Peiras. Ce fut un dur coup porté à la seigneurie de Peiras, mais le coup ne lui fut pas fatal, car les autorités n'avaient pas annulé la concession en ne la réunissant pas au Domaine du roi. Jean-Baptiste de Peiras, conseiller (1663-1701) au Conseil souverain, ne paraît pas s'être opposé à la concession de la seigneurie de Rimouski faite à Augustin Rouer de La Cardonnière, fils de Louis Rouer de Villeray, premier conseiller (1663-1700) au Conseil souverain. Le seigneur du Bic, Charles Denys de Vitré, était aussi conseiller (1673-1703) au Conseil souverain, son frère Paul Denis de Saint-Simon était marié à Marie-Madeleine de Peiras, la sœur de Jean-Baptiste de Peiras¹³. Le seigneur de Peiras mourut le 6 septembre 1701; sa seigneurie lui a survécu. Nous verrons plus loin, sous le titre: La transposition de la seigneurie de Peiras, que cette entité territoriale a été maintenue en vie artificiellement à l'aide d'actes de «foi et hommage» et «d'aveu et dénombrement» erronés, et qu'elle a finalement pris racine au nord-est de la rivière Mitis, au début du XIX^e siècle, envahissant ainsi la

partie orientale de la seigneurie Pachot. Son nom fut changé: la seigneurie de Mitis, mais il aurait fallu modifier son titre de concession, car sa nouvelle situation géographique ne correspondait carrément plus à celle spécifiée dans son titre de concession ou de naissance.

Le 10 juillet 1694, Augustin Rouer de La Cardonnière échangeait sa seigneurie de Rimouski contre «une terre et habitation» que possédait René Lepage de Sainte-Claire à l'île d'Orléans¹⁴. Le seigneur Lepage vint s'établir, en grande partie, sur le territoire situé au nord-est de sa seigneurie, entre la rivière Rimouski et la pointe au Père. René Lepage de Sainte-Claire mourut le 4 août 1718; son fils aîné Pierre Lepage de Saint-Barnabé devint le principal seigneur de Rimouski. Le 11 mars 1751, celui-ci fit confirmer et régulariser leur occupation du territoire non concédé en se faisant concéder une augmentation à la seigneurie de Rimouski par le gouverneur de La Jonquière (1749-1752) et l'intendant Bigot (1748-1760). L'acte de concession donne la justification pour l'occupation du territoire non concédé:

Sur la requête à nous présentée par Pierre Lepage de Saint-Barnabé, seigneur du fief de Rimouski, contenant que feu sieur René Lepage, son père, aurait acquis par échange fait avec feu Augustin Rouer, sieur de La Cardonnière, un fief de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, ensemble la rivière de Rimouski et autres sur toute l'étendue dudit terrain, icelui à prendre joignant et attenant la concession du Bic qui appartient aux représentants de feu sieur de Vitré, en descendant le fleuve Saint-Laurent, suivant qu'il est porté à son brevet qu'en a accordé Sa Majesté le 24 mai 1689, et spécifié audit acte d'échange du 10 juillet 1694, que s'étant trouvé au sud-ouest de cette concession cinq quarts de lieue de terre de front qui sont inhabitables, n'étant que rochers escarpés, le père du suppliant et lui n'y ont fait aucun établissement, et se sont emparés de pareille quantité de terre

de front non concédée en descendant au nord-est jusque et compris la pointe de l'Isle-aux-Pères, où ledit feu sieur Lepage et le suppliant, son fils, ont accordé des concessions à divers habitants, que ces établissements sont formés depuis cinquante-six ans, sans que personne ait réclamé contre; pourquoi ledit sieur Lepage nous supplie de lui accorder un supplément de concession de ladite étendue de terre de cinq quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, avec les rivières, îles et îlots qui se trouveront au-devant dudit terrain à prendre depuis la concession accordée audit feu sieur Rouer de La Cardonnière, suivant le brevet de Sa Majesté du 24 mai 1689, en descendant au nord-est jusque et compris la pointe de l'Isle-aux-Pères, de manière que le suppliant se trouvera avoir trois lieues et un quart de front sur deux lieues de profondeur, qui seront bornées en total à la concession des représentants de feu sieur de Vitré (le Bic), au sud-ouest et nord-est à la pointe dudit Islet-aux-Pères, ladite requête signée Lepage de Saint-Barnabé.

Sur ce, les autorités coloniales ont concédé à Pierre Lepage de Saint-Barnabé «l'étendue de terre de cinq quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, ainsi qu'elle est ci-dessus désignée, avec les îles, îlots et battures qui se trouveront au-devant dudit terrain, pour ladite étendue de cinq quarts de lieue de front sur ladite profondeur ne faire avec les deux lieues de front ci-dessus mentionnées qu'une seule et même seigneurie»¹⁵.

En d'autres termes, selon le titre de concession de 1751, il y a un front de deux lieues pour la concession originale de la seigneurie de Rimouski en 1688 plus un front de cinq quarts de lieue pour l'augmentation de ladite seigneurie en 1751 ce qui fait un front total de trois lieues et quart pour la seigneurie de Rimouski (la concession originale et l'augmentation). De plus, toujours selon le titre de concession de 1751 la seigneurie de Rimouski (la concession originale et l'augmentation) est

bornée au sud-ouest à la seigneurie du Bic, comme l'indique la concession de 1688, et au nord-est à la pointe au Père comprise; et l'augmentation de 1751 est bornée au sud-ouest à la concession de 1688 et au nord-est à la pointe au Père comprise.

D'après les mesurages de l'arpenteur Plamondon en 1773¹⁶, de la concession de 1688 à aller à la pointe au Père comprise, il y a un front de deux lieues au lieu de cinq quarts de lieue mentionnés dans le titre de concession de 1751; mais cette imprécision de trois quarts de lieue sur la largeur de l'augmentation n'affecte en rien les bornes des seigneuries voisines du Bic et Lessard.

En résumé, entre le milieu de l'embouchure de la rivière Hâtée et la pointe au Père comprise, il y a quatre lieues au lieu de trois lieues et quart pour la seigneurie de Rimouski (la concession de 1688 plus l'augmentation de 1751), mais les bornes de la seigneurie de Rimouski sont, quand même, au sud-ouest le milieu de l'embouchure de la rivière Hâtée et au nord-est à la pointe au Père comprise.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé mourut le 8 juillet 1754; son fils aîné, Germain Lepage de Saint-Germain, lui succéda et décéda le 7 février 1756. Son fils aîné, Louis Lepage de Saint-Germain, devint le principal et dernier seigneur Lepage de Rimouski. En 1790, Louis Lepage de Saint-Germain et la plupart des autres héritiers Lepage vendirent la seigneurie de Rimouski ainsi que leurs autres seigneuries (Lessard, Lepage-Thibierge et Pachot) à Joseph Drapeau, négociant de Québec.

La seigneurie Pachot avait été concédée en 1689 peu de temps après celle de Rimouski, et les seigneuries Lessard et Lepage-Thibierge avaient été concédées en 1696, peu de temps après l'acquisition de la seigneurie de Rimouski par René Lepage de Sainte-Claire. Les concessionnaires des seigneuries Lessard et Lepage-Thibierge étaient

respectivement les beaux-parents de René Lepage de Sainte-Claire (Pierre Lessard et Barbe Fortin) et son oncle (Louis Lepage) et son cousin (Gabriel Thibierge).

Joseph Drapeau mourut le 3 novembre 1810; son épouse, Marie-Geneviève Noël, et six de ses filles¹⁷ (les seigneuses Drapeau) héritèrent des seigneuries (et de la fortune). Marie-Geneviève Noël administrera les seigneuries (avec l'aide de son beau-frère, Augustin Trudel de Rimouski) et deux ans avant sa mort, survenue le 17 novembre 1829, sa fille Luce-Gertrude prendra la relève. Celle-ci avait 16 ans à la mort de son père et 35 ans à la mort de sa mère; mais en 1816, alors âgée de 22 ans, sa mère lui avait confié l'administration des seigneuries de la Rivière-du-Gouffre et de l'Île-d'Orléans¹⁸. Luce-Gertrude était donc bien préparée pour entreprendre l'administration des seigneuries du Bas du Fleuve.

En 1790, les seigneuries Pachot et Lepage-Thibierge n'étaient pas encore habitées, contrairement à celles de Rimouski et Lessard; mais, dans celles-ci, il n'y avait pas assez de censitaires¹⁹ pour faire vivre un seigneur. Un auteur a établi à 50 le nombre minimal de familles nécessaire à la subsistance du seigneur²⁰. Les Lepage de Rimouski se sont maintenus à la dignité seigneuriale vraisemblablement à l'aide de revenus provenant d'un petit commerce de fourrure et pêche.

La seigneurie Pachot ou de la rivière Mitis

Le 7 janvier 1689, le gouverneur de Denonville (1685-1689) et l'intendant de Champigny (1686-1689) concédaient à François Pachot, marchand de Québec, une seigneurie comprenant la «*rivière de Mitis dans sa devanture sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à une lieue de profondeur, et une lieue de terre de front sur ledit fleuve, moitié au-dessus et l'autre moitié au-dessous de ladite rivière, sur semblable profondeur d'une*

lieue» avec «*droit de chasse et de traite avec les Sauvages dans toute l'étendue de ladite concession*». Le concessionnaire demandait cette seigneurie «*pour y établir des pêches de morues, baleines, loups-marins et autres établissements*»²¹. Au sud-ouest comme au nord-est, la seigneurie était alors bornée par les terres de la Couronne.

Le seigneur Pachot ne paraît pas avoir donné suite à son projet. Après sa mort, survenue le 2 septembre 1698, sa veuve vendit la seigneurie à René Lepage de Sainte-Claire le 25 août 1703²². Comme toutes les autres seigneuries des Lepage, Joseph Drapeau s'en porta acquéreur en 1790 et paya le droit de quint le 15 décembre 1803²³.

La seigneurie Lessard

Le 8 mars 1696, le gouverneur de Frontenac (1672-1682, 1689-1698) et l'intendant de Champigny (1686-1689) concédaient à Pierre Lessard et à sa femme Barbe Fortin une seigneurie s'étendant sur une «*lieue et demie de terre de front sur deux de profondeur située au lieu dit le Bic, ledit front à prendre au sud-ouest depuis la pointe au Père appartenant au sieur René Lepage, à cause d'un échange qu'il a fait avec le sieur de La Cardonnière, et continuer ledit front au nord-est allant le long du fleuve Saint-Laurent tant que ladite lieue et demie se pourra étendre*» avec «*droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages dans toute l'étendue de ladite concession*». Une clause dans l'acte de concession prévoyait «*que les enfants des mariages de ladite Fortin partageront également ladite terre entre eux après le décès desdits concessionnaires*». Les Lessard voulaient «*s'y faire un établissement et y mettre des habitants*»²⁴, mais ils n'ont ni habité ni développé leur seigneurie. Les époux Lessard, qui résidaient à l'Islet, moururent la même année, en 1737, à trois mois d'intervalle²⁵.

Vers 1750, la seigneurie passa définitivement dans le patrimoine

des Lepage; René Lepage de Sainte-Claire, en 1717²⁶, et Paul Lepage de La Mollaie, en 1747-48, avaient acquis les parts des héritiers Lessard²⁷.

Le 20 juin 1750, dans un acte d'accord signé par Pierre Lepage de Saint-Barnabé, principal seigneur de Rimouski, et par son frère Paul Lepage de La Mollaie, il fut convenu que Paul Lepage de La Mollaie acceptait onze arpents de front sur deux lieues de profondeur situés au nord-est de la pointe au Père et que les soixante-trois arpents de front qu'il avait achetés des héritiers Lessard joindraient au nord-est les onze arpents ci-dessus; en retour, Paul Lepage de La Mollaie céda tous ses droits dans la seigneurie de Rimouski²⁸.

Le 17 juin 1775, les héritiers Lepage firent la division par le front de la seigneurie Lessard; après avoir chaîné les soixante-trois arpents de Paul Lepage de La Mollaie, ils plantèrent une borne et firent une marque à un arbre sur un rocher à la droite du ruisseau à la Loutré, puis ils continuèrent à chaîner soixante-trois arpents jusqu'à la pointe aux Bouleaux, à l'extrémité nord-est de l'anse aux Coques²⁹.

Le 29 octobre 1781, Jean Volant de Champlain acquiert, par donation, de Paul Lepage de La Mollaie ses trois-quarts de lieue de la seigneurie Lessard et son domaine consistant en une terre de quatre arpents (avec bâtiments) située dans la partie nord-est des onze arpents ci-dessus³⁰.

Le 17 avril 1783, Jean Volant de Champlain vendit le tout à Alexandre McLennan; celui-ci le revendit à Joseph Drapeau le 17 août 1791³¹. La partie orientale de la seigneurie Lessard fut aussi acquise par Joseph Drapeau, en 1790.

La seigneurie Lepage-Thibierge

Le 14 novembre 1696, le gouverneur de Frontenac et l'intendant de Champigny concédaient à Louis Lepage et Gabriel Thibierge une seigneurie contenant «*le terrain qui se trouve entre la concession du sieur*

Pachot, marchand, et celle du sieur Lessard, située au lieu dit Rimouski sur le fleuve Saint-Laurent du côté du sud sur une lieue de profondeur avec «*droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages*». Les sieurs Lepage et Thibierge voulaient «*s'y faire un établissement et y mettre des habitants*»³².

Quelques mois plus tard, cette concession fut augmentée de deux lieues en profondeur. Le 7 mai 1697, de Frontenac et de Champigny, concédaient à Louis Lepage et Gabriel Thibierge «*deux lieues en profondeur joignant le derrière de la concession à eux déjà accordée située au lieu dit Rimouski sur le fleuve Saint-Laurent du côté du sud, tenant d'un côté à la terre du sieur Pachot, marchand, et de l'autre à celle du sieur Lessard sur toute la largeur d'icelle*» et «*à condition que les enfants des deux femmes dudit sieur Thibierge partageront également entre eux sa part après son décès et celui de sa femme*»³³.

La seigneurie Lepage-Thibierge est donc l'étendue de terre située entre les seigneuries Lessard et Pachot sur trois lieues de profondeur.

Cette seigneurie n'a pas été habitée ni développée par ses concessionnaires. Le 26 août 1716, Gabriel Thibierge vendit sa part de seigneurie à Pierre Gosselin³⁴, deuxième censitaire de Rimouski, cousin de Gabriel Thibierge et neveu de Louis Lepage. Le 17 août 1722, Pierre Gosselin obtint une ordonnance³⁵ de l'intendant Michel Bégon faisant défense à Jean Moreau, habitant de Rimouski, à ses enfants et à toute autre personne, de tendre à l'avenir des attrapes à martres et à loups-cerviers sur la seigneurie de l'Anse-aux-Coques (Lepage-Thibierge), ni de troubler Pierre Gosselin, propriétaire de ladite seigneurie, et ses enfants, dans leur chasse. D'après cette ordonnance, Pierre Gosselin semble être alors le seul propriétaire de la seigneurie. Pierre Gosselin décéda vers 1725; un de ses fils le suivit dans la tombe en 1727 et ses trois autres fils et leur mère rendirent l'âme en

1733 lors d'une épidémie³⁶. Une de ses filles était religieuse³⁷ et les trois autres se réfugièrent probablement dans la famille de leur père près de Québec. Il semble que la seigneurie passa dans le patrimoine des Lepage de Rimouski. Joseph Drapeau s'en porta acquéreur en 1790 et paya le droit de quint le 15 décembre 1803³⁸.

La transposition de la seigneurie de Peiras (Mitis)

Nous avons indiqué plus haut que la seigneurie de Rimouski avait été concédée et établie à l'endroit où devait se situer la seigneurie de Peiras et que celle-ci avait été établie au nord-est de la rivière Mitis absorbant ainsi la partie orientale de la seigneurie Pachot.

Nous voulons exposer comment s'est fait la transposition de la seigneurie de Peiras (Mitis) qui s'est déroulée en l'espace d'un siècle, de 1724 jusque dans le premier quart du XIX^e siècle.

Vers 1720, les autorités métropolitaines et coloniales voulurent confectionner un papier terrier (un inventaire des seigneuries) de la colonie afin, entre autres objectifs, d'identifier les seigneuries inexploitées en vue de la réunion éventuelle au Domaine du roi³⁹. Les seigneurs qui avaient failli à leur principal devoir auraient été dépossédés de leurs seigneuries, lesquelles auraient été concédées à de nouveaux titulaires; toujours à la condition que ceux-ci les mettent en valeur, sous peine de déchéance.

Le papier terrier comporte quatre catégories de documents: les titres de propriété, les actes de foi et hommage, les aveux et dénombremments ainsi que les déclarations pour les censives du roi. Dans un acte de foi et hommage, le seigneur se reconnaît dépendant du roi et il donne une description sommaire de sa seigneurie et de ses titres de propriété. Dans l'aveu et dénombrement, on trouve, entre autres éléments, la situation de la seigneurie avec ses bornes et dimensions.

Le 24 décembre 1722, l'intendant Bégon (1711-1726) émit une ordonnance obligeant les seigneurs à prêter foi et hommage et à présenter leurs aveux et dénombremments. Les seigneurs ont bien répondu à la demande de l'intendant, probablement parce que ces documents, une fois acceptés par l'intendant, reconnaissaient un droit de propriété. Certains seigneurs, comme l'héritière de Peiras ou son représentant, ont tellement bien réagi qu'ils ont rendu foi et hommage et soumis aveu et dénombrement pour des seigneuries au statut carrément équivoque.

Le 27 juin 1724, Louis Lambert, au nom et comme fondé de pouvoir d'Élizabeth de Peiras, sa belle-mère, veuve de Nicolas Pinguet de Targis, rendait foi et hommage et soumettait, le jour suivant, aveu et dénombrement pour la seigneurie «*vulgairement nommée Mitis*» concédée le 6 mai 1675⁴⁰. Ces jours-là, la fille de Jean-Baptiste de Peiras, héritière et propriétaire de la seigneurie, était «*actuellement retenue au lit malade*». Son gendre a rendu foi et hommage pour «*deux lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis en descendant le fleuve et deux lieues de profondeur ensemble les trois îles ou îlots appelés Saint-Barnabé qui sont vis-à-vis*».

Cette déclaration est erronée, car la nouvelle situation de la seigneurie de Peiras ne correspond plus à celle spécifiée dans le titre de concession de 1675. De plus, dans la déclaration, il y a une omission importante par rapport au titre de concession de 1675: après «*rivière appelée Mitis*», le titre indique «*et qui s'appellera dorénavant la rivière...*» (voir plus haut: Les seigneuries du Bic et de Peiras), et, il y a une erreur importante, car l'île Saint-Barnabé n'est pas située vis-à-vis la véritable rivière Mitis. Il faut aussi tenir compte que la seigneurie de Peiras chevauche la seigneurie Pachot concédée en 1689 et appartenant alors à Pierre Lepage de Saint-Barnabé.

Celui-ci était aussi propriétaire de la seigneurie de Rimouski, concédée en 1688, où devait se situer la seigneurie de Peiras selon le titre de concession de 1675.

Dans l'aveu et dénombrement du gendre d'Élizabeth de Peiras, la seigneurie de Mitis contenait les trois îles ou îlots Saint-Barnabé et était bornée au sud-ouest au milieu de la rivière Mitis et au nord-est aux terres non concédées. La seigneurie n'était pas habitée ni défrichée.

C'est vraisemblablement par inadvertance que l'intendant Bégon a accepté les déclarations (foi et hommage ainsi que l'aveu et dénombrement) du gendre d'Élizabeth de Peiras. L'intendant avait quarante jours pour accepter l'aveu et dénombrement d'un seigneur et il avait le pouvoir d'exiger d'un seigneur qu'il fasse des corrections à son aveu et dénombrement.

Nous pouvons affirmer que le gendre d'Élizabeth de Peiras voulait situer la seigneurie de Peiras au nord-est de la rivière Mitis au lieu du nord-est de la rivière Hâtée, car Pierre Lepage de Saint-Barnabé occupait le territoire où devrait se situer la seigneurie de Peiras.

Il convient de souligner qu'Élizabeth de Peiras aurait pu demander aux autorités coloniales une correction au titre de concession de la seigneurie de Peiras ou simplement un nouveau titre de concession afin de bien situer la seigneurie de Peiras au nord-est de la seigneurie Pachot. Le gouverneur et l'intendant étaient généralement sensibles à toutes sortes de demandes de la part des seigneurs. Par contre, les concessions de seigneuries devaient être ratifiées par les autorités françaises; la réponse des autorités françaises aurait été réprobatrice, car depuis 1717 elles refusaient de concéder des terres en seigneurie⁴¹ et, qu'auparavant, Élizabeth de Peiras ne s'était pas occupée de mettre en valeur sa seigneurie. Depuis les Arrêts de Marly de 1711, la pression sur les seigneurs était de plus en plus forte

pour les obliger à faire défricher et habiter leurs seigneuries. C'est seulement en 1731 que les autorités françaises ont accepté de ratifier la concession de nouvelles seigneuries.

Quelques mois après les prestations du gendre d'Élizabeth de Peiras, soit les 20 et 25 août 1724, Pierre Lepage de Saint-Barnabé prêtait foi et hommage et présentait son aveu et dénombrement pour les seigneuries de Rimouski et rivière Mitis (Pachot)⁴². Il convient de souligner que l'aveu et dénombrement contient un élément important d'ordre par rapport à celui du gendre d'Élizabeth de Peiras: la seigneurie de la rivière Mitis (Pachot) est bornée au sud-ouest à la seigneurie de l'Anse-aux-Coques (Lepage-Thibierge) appartenant aux représentants de feu Louis Lepage et au nord-est à la seigneurie appartenant aux représentants de feu de Peiras. La seigneurie de Peiras était donc située à la suite de la seigneurie Pachot (elle ne chevauchait pas la seigneurie Pachot). La seigneurie Pachot n'était pas habitée ni défrichée, mais elle appartenait à Pierre Lepage de Saint-Barnabé qui habitait et exploitait la seigneurie de Rimouski.

Nous pouvons affirmer que Pierre Lepage de Saint-Barnabé a situé la seigneurie de Peiras à la suite de la seigneurie Pachot, car il occupait le territoire (la seigneurie de Rimouski) où devrait se situer la seigneurie de Peiras et, qu'en plus, il était le propriétaire de la seigneurie Pachot.

Les autorités coloniales n'ont pas donné suite à leur intention de révoquer les seigneuries inexploitées⁴³; elles ont plutôt, comme toujours, trouvé des excuses pour justifier leur tolérance. En voici un exemple tiré d'une dépêche envoyée par le gouverneur Beauharnois (1726-1747) et l'intendant Hocquart (1729-1748) en 1732 aux autorités françaises⁴⁴:

Si l'on n'a pas tenu exactement la main à faire réunir au Domaine du roi les seigneuries dont il n'y a encore

aucune partie en valeur, comme la plupart de celles qui sont dans ce cas-là ne sont point ou peu propres à faire des établissements, telles que sont celles du bas de la rivière jusqu'à Gaspé, cela n'a point nui au bien de la colonie. Sa Majesté n'en aurait fait aucun usage et elles auraient tombé à d'autres propriétaires qui n'auraient pas été plus en état de les mettre en valeur. Sa Majesté est instruite que depuis le Bic jusqu'au bas de la rivière les terres y sont communément mauvaises, et ce n'est que successivement et par un grand laps de temps que l'on peut espérer d'y faire des établissements.

Quatre-vingts ans après le début de la confection du papier terrier de 1722 de la Nouvelle-France, le 29 mai 1802, Mathew McNider, marchand de Québec, achetait des descendants de Peiras la seigneurie de Peiras (Mitis)⁴⁵ et la même année le 29 mai 1802, il rendait foi et hommage⁴⁶ devant le lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada Robert Shore Milnes. Il présentait alors les actes de foi et hommage et d'aveu et dénombrement erronés du gendre d'Élizabeth de Peiras de 1724. Il était dit au tout début de l'acte de foi et hommage que Mathew McNider était «*propriétaire du fief Mitis et des trois îles Saint-Barnabé*». Le lieutenant-gouverneur Milnes acceptait la prestation de Mathew McNider. La transposition de la seigneurie de Peiras (Mitis) est devenue une réalité vers 1818 lors du début de l'établissement de la seigneurie par les McNider.

On se retrouve donc avec une seigneurie dont la situation géographique ne correspond plus à celle spécifiée dans son titre de concession et des actes de foi et hommage erronés ayant valeur légale. Ces actes sont essentiellement la cause de l'établissement de la seigneurie de Peiras (Mitis) au nord-est de la rivière Mitis absorbant ainsi la partie orientale de la seigneurie Pachot.

Les mesurages et bornages des seigneuries

La borne entre les seigneuries du Bic et de Rimouski

Vers 1765, le seigneur du Bic se mit à prétendre que la rivière dont le nom avait été laissé en blanc dans l'acte de concession de 1675 était la rivière Rimouski et non pas la rivière Hâtée⁴⁷. Il voulait s'approprier le territoire situé entre la rivière Hâtée et la rivière Rimouski, appartenant au seigneur de Rimouski, Louis Lepage de Saint-Germain. La Cour des Plaidoyers communs du District de Québec fut saisie de l'affaire et chargea l'arpenteur Ignace Plamondon «*de se transporter dans les seigneuries du Bic et de Rimouski pour y chaîner lesdites seigneuries*». Après avoir entendu les plaidoiries, et pris connaissance du procès-verbal et du plan figuratif des seigneuries dressés par l'arpenteur Plamondon, la Cour rendit jugement le 17 juin 1774: «*en conséquence des titres des parties et du plan dressé par Plamondon, que le milieu de la rivière ou ruisseau appelé Hâtée dans ledit plan, est et sera la borne entre la seigneurie du Bic et de Rimouski*»⁴⁸. Le jugement fut confirmé en appel le 31 janvier 1778.

La borne entre les seigneuries de Rimouski et Lessard

Le 20 juin 1750, Pierre Lepage de Saint-Barnabé et Paul Lepage de La Mollaie ont situé cette borne à onze arpents au nord-est de la pointe au Père (voir plus haut: La seigneurie Lessard).

La borne entre les seigneuries Lessard et Lepage-Thibierge

Le 17 juin 1775, les héritiers Lepage ont utilisé la borne ci-dessus comme point de départ pour la division par le front de la seigneurie Lessard. Le milieu de la seigneurie était situé au nord-est du ruisseau à la Loutre et la borne nord-est près de la pointe aux Bouleaux à l'extrémité nord-est de l'anse aux Coques (voir plus haut: La seigneurie Lessard). L'anse aux Coques fait donc partie de

la seigneurie Lessard. Lors du tracé du chemin royal entre la seigneurie de Pointe-au-Père (Lessard) et celle des Trois-Pistoles en 1792, le Grand Voyer, Jean Renaud a commencé le tracé à l'anse aux Coques dans la seigneurie de Pointe-au-Père au pied du coteau sur la terre d'Antoine Morin⁴⁹ (plus tard la terre de la Fabrique de Sainte-Luce).

Plusieurs années après la séparation des seigneuries par le front, ce fut le mesurage et bornage des seigneuries par les arpenteurs Roy en 1805 et Ballantyne en 1839.

L'arpentage d'Honoré Roy le 16 juillet 1805

À la demande du seigneur Joseph Drapeau, l'arpenteur Roy s'est transporté dans la seigneurie Lessard «*à l'effet de chaîner le front de ladite seigneurie de Lessard ainsi que celle du Grand-Métis (Pachot) depuis la rivière en courant sud-ouest afin de connaître et savoir ce qu'il reste entre les deux seigneuries et y tirer les lignes de profondeur de chaque côté*»⁵⁰.

Le point de départ de l'arpentage de la seigneurie Lessard fut une ancienne borne (celle des Lepage) située au lieu nommé le rocher Rouge, près du fleuve, sur le bord du chemin royal dans la ligne (ligne seigneuriale séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard) qui sépare les terres de Louis-Marie Lavoie (anciennement le domaine seigneurial de Paul Lepage de La Mollaie) et de Jean Ross; pour la seigneurie du Grand-Métis, le point de départ fut l'embouchure de la rivière du Grand-Métis. Louis-Marie Lavoie avait acquis le domaine de La Mollaie (terre et bâtiments) du seigneur Drapeau le 15 novembre 1791⁵¹.

L'arpenteur Roy a donné un front d'une lieue et demie à la seigneurie Lessard et d'une demi-lieue à la partie occidentale de la seigneurie Pachot, et il a obtenu un front de «*deux lieues trois quarts et dix arpents*», soit 241 arpents, pour la seigneurie de la Pointe-aux-Bouleaux

(Lepage-Thibierge). Des bornes ont été plantées aux quatre coins de la seigneurie Lepage-Thibierge et sur les lignes de séparation latérale à la hauteur des seigneuries Lessard (deux lieues) et Pachot (une lieue), car ces deux seigneuries sont moins profondes que celle (trois lieues) insérée entre elles.

L'arpenteur Roy a fait le travail minimal nécessaire pour délimiter la seigneurie Lepage-Thibierge insérée entre les seigneuries Lessard et Pachot; il n'a pas mesuré et borné la partie de la seigneurie Pachot située au nord-est de la rivière Mitis. Nous verrons plus loin sous le titre: Le canton d'Hamilton et la seigneurie d'Argyle, que ce sont les démarches de William Ross pour se faire concéder «*l'espace de terrain*» situé entre les seigneuries Lessard et Pachot qui ont provoqué l'arpentage de la seigneurie Lepage-Thibierge.

Nous avons vu plus haut, sous le titre: La transposition de la seigneurie de Peiras (Mitis), que la seigneurie de Peiras avait absorbé la partie orientale de la seigneurie Pachot (bien que Pierre Lepage de Saint-Barnabé eût situé la seigneurie de Peiras à la suite de la seigneurie Pachot dans son aveu et dénombrement de 1724). Le 31 mai 1836, les seigneuresse Drapeau se sont adressées à Lord Gosford (1835-1838), gouverneur en chef de la province du Bas-Canada pour se faire indemniser pour la perte d'une partie importante de leur territoire⁵². Comme indemnité, elles avaient demandé que leur soit accordé l'espace de terrain situé tout juste derrière la partie occidentale de la seigneurie Pachot⁵³. La demande des seigneuresse Drapeau ne paraît pas avoir été exaucée, car plus tard ce territoire fera partie du canton Cabot.

Arpentage de Duncan Stephen Ballantyne le 25 mai 1839

On apprend dans les instructions d'arpentage, datées du 17 novembre 1838, qui ont été données par l'arpenteur général Joseph

Bouchette à l'arpenteur Ballantyne que les seigneuses Drapeau ont demandé au gouverneur général, Lord Durham (1838), de faire tirer et établir les lignes de séparation entre les terres de la Couronne et leurs seigneuries de Rimouski, Lessard, Lepage-Thibierge et Pachot⁵⁴.

L'arpenteur Ballantyne a mesuré et borné les seigneuries⁵⁵ selon les dimensions spécifiées dans les titres de concession, excepté qu'il a attribué à la seigneurie de Rimouski (la concession de 1688) une largeur de deux lieues et quart (au lieu de deux lieues) afin d'y inclure toute la rivière Rimouski. L'arpenteur n'a pas tenu compte de la position de la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard située au nord-est de la pointe au Père. À partir de la borne séparant les seigneuries du Bic et de Rimouski, il a donc donné un front de trois lieues et demie à la seigneurie de Rimouski et à sa suite un front d'une lieue et demie à la seigneurie Lessard. Cette façon de faire a situé la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard au nord-est de la pointe Pouliot et a élargi la seigneurie Lepage-Thibierge (située à la suite de Lessard) de 65 arpents, sa largeur est passée de 241 arpents (arpentage de Roy) à 306 arpents. Étant donné que la profondeur de la seigneurie Lepage-Thibierge excède celle de la seigneurie Lessard sur une distance d'une lieue, la superficie de la seigneurie Lepage-Thibierge a donc augmenté de 84 arpents par 65 arpents aux dépens des terres de la Couronne. Avant de mesurer la largeur de la seigneurie Lepage-Thibierge, l'arpenteur Ballantyne avait donné un front d'une demi-lieue à la partie occidentale de la seigneurie Pachot (comme l'avait fait l'arpenteur Roy).

L'arpenteur a pu déplacer la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard et celle séparant les seigneuries Lessard et Lepage-Thibierge, car ces seigneuries appartenaient à un seul propriétaire, les

seigneuses Drapeau, et la distance entre la rivière Hâtée (point de départ de Ballantyne) et la pointe au Père était de quatre lieues au lieu de trois lieues et demie (front de la seigneurie de Rimouski).

Dans son rapport d'arpentage, Ballantyne indique de quelle façon il a traité la délimitation de la seigneurie Pachot: le titre de concession de la seigneurie de Peiras (Mitis) est antérieur à celui de la seigneurie Pachot, aussi les propriétaires de la seigneurie de Mitis ont pris possession et sont en possession depuis plusieurs années de la partie orientale de la seigneurie Pachot, il reste donc la partie occidentale à la seigneurie Pachot. Cette justification néglige de souligner que la seigneurie de Peiras (Mitis) devait se situer, selon son titre de concession, au nord-est de la rivière Hâtée.

Le canton d'Hamilton et la seigneurie d'Argyle

Voici l'histoire d'une seigneurie quasi virtuelle: la seigneurie d'Argyle.

Le 8 octobre 1785, William Ross⁵⁶ adressait une requête à Henry Hamilton, gouverneur en chef de la province de Québec, afin de se faire concéder un espace de terrain, à l'endroit appelé Mitis, situé entre Saint-Barnabé et Matane⁵⁷. Le 21 avril 1787, Ross adressait une deuxième requête à Guy Lord Dorchester, gouverneur en chef de la province de Québec, pour demander de l'aide. Le 17 avril 1798, dans une troisième requête adressée à Robert Prescott, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, Ross demande de se faire confirmer, à l'aide d'une concession, la possession de l'espace de terrain situé entre les seigneuries de Rimouski et Mitis que lui aurait accordée le gouverneur Hamilton en 1785. Cette demande fut refusée le 14 décembre 1799 par la Commission des Terres, car ce territoire était une propriété privée⁵⁸.

Le 28 mai 1801, en vaillant combattant comme il le fut à Louis-

bourg, sur les plaines d'Abraham et lors de l'invasion américaine, Ross soumit une quatrième requête à Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, encore pour se faire confirmer à l'aide d'une concession, la possession de l'espace de terrain situé entre les seigneuries Lessard et Mitis que lui aurait accordée le gouverneur Hamilton en 1785. Dans sa requête, Ross mentionne que le gouverneur Dorchester lui aurait offert en 1787 des terres ailleurs dans la province, mais il refusa et demanda de se faire confirmer de manière légale les terres que lui aurait accordées le gouverneur Hamilton en 1785.

Le 28 mai 1802, à la suite de la requête du 28 mai 1801, le conseil exécutif de la province suggéra de concéder 14 800 acres de terrain situé entre les seigneuries Lessard et Mitis à William Ross, son épouse, ses six fils et ses treize petits-enfants avec droit de pêche sur le front dudit terrain⁵⁹. Un mandat d'arpentage fut émis le 24 mai 1804 par le gouverneur Milnes en faveur de William Ross; le territoire situé entre les seigneuries Lessard et Mitis fut alors appelé le canton d'Hamilton et les terres attribuées à la famille Ross devaient se situer dans la partie nord-ouest du canton, c'est-à-dire dans la partie bornée au fleuve⁶⁰.

À la demande de William Ross, l'arpenteur François Fournier s'est transporté sur les lieux, le 5 octobre 1805, afin d'arpenter le canton d'Hamilton⁶¹ selon les instructions de l'arpenteur général, Joseph Bouchette⁶². Les opérations effectuées par l'arpenteur Fournier sont semblables à celles faites par l'arpenteur Roy le 16 juillet 1805, excepté qu'il a pris un point de départ différent à la pointe au Père; ce nouveau point de départ identifié par Louis Lepage de Saint-Germain était une «*pierre rougeâtre*» située à «*72 chaînes (25 arpents) plus sud-ouest*». William Ross n'a pas voulu accepter la ligne séparant les seigneuries de Rimouski



L'école modèle du village de Sainte-Luce au début du XX^e siècle (La Corporation de la seigneurie Lepage-Thibierge, Ste-Luce au tournant... 1829-1979, 1979, p. 53).

et Lessard tirée par l'arpenteur Roy «en disant qu'elle ôtait de la terre dudit canton d'Hamilton, occasionné par le point de départ à la pointe au Père». L'arpenteur Fournier a mesuré une largeur de 774 chaînes (266 arpents) et une profondeur de 808 chaînes (278 arpents) pour le canton d'Hamilton; ces mesures donnent une superficie d'environ 61 000 acres. L'arpenteur a aussi délimité et subdivisé le territoire (14 800 acres) réservé à la famille Ross. Le canton d'Hamilton correspond donc au territoire de la seigneurie Lepage-Thibierge et à une partie du territoire de la seigneurie Lessard.

Au cours de l'année 1807, le conseil exécutif et l'administrateur Thomas Dunn ont pris connaissance du rapport d'arpentage soumis par Joseph Bouchette et ainsi que d'un rapport du solliciteur général de la province concernant les droits de Joseph Drapeau. Le 25 septembre 1807, il fut décidé de communiquer à William Ross le contenu du rapport du solliciteur général et de l'informer qu'il ne pouvait pas avoir les terres devant se situer dans le territoire appelé le canton d'Hamilton⁶³.

William Ross, aspirant seigneur, et Joseph Drapeau, seigneur en titre, moururent respectivement le

7 novembre 1808 et le 3 novembre 1810. Les 2 et 3 avril 1810 et le 9 août 1811, Marie-Josephte Proulx veuve de Guillaume (William) Ross concéda une dizaine de terres dans le canton d'Hamilton, au lieu nommé la pointe aux Bouleaux, en se déclarant «propriétaire de grande partie du township» entre les seigneuries Lessard et Mitis⁶⁴. La première terre (4 sur 40 arpents) fut concédée à Siméon Dechamplain⁶⁵ le 2 août 1810 et elle était bornée «au sud-ouest à la ligne seigneuriale de la seigneurie La Mollaié» (Lessard) et «au nord-est à Jean-Évariste Dechamplain son frère». Ces terres avaient été arpentées le 16 juillet 1810 par Jérémey McCarthy.

Le 15 juin 1822, les héritières de Joseph Drapeau (son épouse et ses six filles) obtinrent de Dalhousie, gouverneur de la province du Bas-Canada, des lettres de terrier⁶⁶ pour la seigneurie Lepage-Thibierge (Anse-aux-Coques) située entre la seigneurie Lessard et la seigneurie Pachot, appelée Mitis; ces lettres furent entérinées le 20 juin de la même année par la Cour du banc du roi du District de Québec et elles furent, par la suite, affichées à la porte de l'église de Rimouski. Ces lettres de terrier confirmaient les droits de propriété de la famille Drapeau et

obligeaient les tenanciers de ladite seigneurie à prendre devant notaire des titres de concession⁶⁷. En 1823, une trentaine de tenanciers, incluant ceux qui avaient obtenu des titres de la veuve Ross «seigneuresse du township Hamilton», prirent ou furent obligés de prendre des titres de concession devant le notaire Pierre Laforce⁶⁸, celui-ci étant chargé de dresser le papier terrier de la seigneurie. Quant à Siméon Dechamplain, il prit son titre le 15 février 1823.

Le 5 décembre 1823, le conseil exécutif de la province du Bas-Canada recommanda, à la suite d'une requête des héritiers Ross, de leur concéder les terres situées entre les seigneuries Lessard et Mitis que le conseil avait recommandé de leur accorder le 28 mai 1802 (voir plus haut); Dalhousie le gouverneur en chef approuva cette recommandation le 28 février 1824⁶⁹. Le 12 avril 1824, le gouverneur Dalhousie concédait aux héritiers Ross un territoire appelé la seigneurie d'Argyle en «franc-alleu noble» contenant 14 800 acres de terrain situé sur la partie avant du canton d'Hamilton⁷⁰.

Le gouverneur Dalhousie venait donc de concéder une partie de la seigneurie Lepage-Thibierge aux héritiers de William Ross. Madame Drapeau (Marie-Geneviève Noël) en appela au lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada contre cette concession à William Ross. Le lieutenant-gouverneur et le conseil exécutif de la province décidèrent que «The Patent which has been issued cannot do away any previous right to which she is entitled, or in any way affect it», mais étant donné que cette concession avait été faite sous le Grand Sceau de la Province, il n'était pas du pouvoir de la Couronne de l'annuler et il fallait faire intervenir une cour de justice⁷¹. Ce sont les héritiers Ross qui portèrent l'affaire devant la Cour du banc du roi; celle-ci donna gain de cause aux héritières Drapeau le 20 octobre 1827. Cette décision fut confirmée en appel le 20 janvier 1829⁷².

La cartographie des seigneuries (1709-1983)⁷³

Nous avons consulté plus d'une quinzaine de cartes illustrant le tracé des seigneuries, autant avant qu'après 1839. Sur les cartes réalisées avant 1839, la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard est située au nord-est de la pointe au Père⁷⁴, tandis que sur celles réalisées après 1839, la borne est située au nord-est de la pointe Pouliot. Sur toutes les cartes consultées, on observe que la partie orientale de la seigneurie Pachot a été absorbée par la seigneurie de Mitis.

* * *

En 1750, Pierre Lepage de Saint-Barnabé et Paul Lepage de La Mollaie ont placé la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard à onze arpents au nord-est de la pointe au Père. En 1774, la Cour des Plaidoyers communs a confirmé que la borne séparant les seigneuries du Bic et de Rimouski devait se situer au milieu de l'embouchure de la rivière Hâtée. En 1775, Louis Lepage de Saint-Germain et les autres héritiers Lepage ont placé la borne séparant les seigneuries de Lessard et Lepage-Thibierge à la pointe aux Bouleaux, à l'extrémité nord-est de l'anse aux Coques. En 1805, l'arpenteur Roy a utilisé la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard et a placé la borne séparant les seigneuries Pachot et Lepage-Thibierge à une demi-lieue de la rivière Mitis, afin de délimiter la seigneurie Lepage-Thibierge.

En 1824, le gouverneur Dalhousie a concédé aux héritiers de William Ross une partie des seigneuries Lessard et Lepage-Thibierge (la seigneurie d'Argyle délimitée par l'arpenteur Fournier en 1805). À la suite des protestations des seigneuresse Drapeau, la Cour du banc du roi a annulé cette concession donnant ainsi gain de cause aux seigneuresse Drapeau.

En 1829, la ligne seigneuriale entre les seigneuries de Rimouski et Lessard a été utilisée pour séparer les paroisses de Saint-Germain-de-Rimouski et de Sainte-Luce-de-Lessard lors de l'érection canonique de ces paroisses⁷⁵.

À cause d'une erreur dans le papier terrier de la Nouvelle-France de 1722 due à des actes de «*foi et hommage*» et «*d'aveu et dénombrement*» erronés, les McNider ont pu établir vers 1820 la seigneurie de Peiras (Mitis) au nord-est de la rivière Mitis, absorbant ainsi la partie orientale de la seigneurie Pachot. En 1836, le gouverneur, Lord Gosford, a vraisemblablement refusé d'indemniser les seigneuresse Drapeau pour la perte d'une partie importante de leur territoire; elles ont dû se contenter seulement de la partie occidentale de la seigneurie Pachot.

En 1839, l'arpenteur Ballantyne a placé la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard au nord-est de la pointe Pouliot agrandissant ainsi la seigneurie Lepage-Thibierge aux dépens des terres de la Couronne; la pointe au Père qui était située dans la seigneurie de Rimouski est maintenant située dans la seigneurie Lessard et l'anse aux Coques qui était située dans la seigneurie Lessard est maintenant située dans la seigneurie Lepage-Thibierge. C'est donc en 1839 que la borne séparant les seigneuries de Rimouski et Lessard et celle séparant les seigneuries Lessard et Lepage-Thibierge ont été déplacées.

Notes

- 1 Pour une carte détaillée, consulter par exemple la carte: *Limites seigneuriales*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1983, 1:200 000.
- 2 Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974, Table des mesures, p. XX1; la lieue vaut 4.99 kilomètres ou 3.1 milles.
- 3 Nous avons modernisé l'orthographe des citations dans cet article. Joseph D. Michaud, *Le Bic, Les étapes d'une paroisse*, vol. 1: *Au temps des découvertes et sous la tenure seigneuriale*, Québec, E. Tremblay, 1925, p. 89-92.
- 4 Pièces et documents relatifs à la tenure

seigneuriale demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851, Québec, Fréchette, 1852, vol. 1, p. 148.

- 5 Joseph D. Michaud, *op. cit.*, p. 94.
- 6 Les terres qui avaient été concédées à L'Isle-Verte en 1653 et 1663 étaient inexploitées et elles ont été réunies au Domaine du roi lors de la concession de la seigneurie de l'Île-Verte le 27 avril 1684; Pièces et documents..., *op. cit.*, p. 18; Robert Michaud, *L'Isle-Verte vue du large*, Montréal, Leméac, 1978, p. 92-116.
- 7 Archives des colonies, CIIA, vol. 7, f. 216-222, *Mémoire important sur la Traite de Tadoussac...*, 15 nov. 1683; Russel Bouchard, *Le Saguenay des fourrures, 1534-1859: histoire d'un monopole*, Chicoutimi-Nord, R. Bouchard, 1989, p. 131-135; Beauvais Bérubé, *Rivière-du-Loup*, Société d'histoire et de Généalogie de Rivière-du-Loup Inc., 1993, p. 41-66.
- 8 Beauvais Bérubé, *op. cit.*, p. 41-66.
- 9 Alain Laberge et al., *Histoire de la Côte-du-Sud*, IQRQ, 1993, p. 87-88.
- 10 Archives des colonies, CIIA, vol. 6, f. 252. Procès-verbal de Mr de La Barre sur les plaintes des fermiers de la Traite de Tadoussac..., 20 mai 1684.
- 11 Robert Michaud, *op. cit.*, p. 92-116.
- 12 Pièces et documents..., *op. cit.*, p. 20.
- 13 Roland-J. Auger, «Peiras, Jean-Baptiste de», *DBC*, vol. II, 1969, p. 537.
- 14 Béatrice Chassé, «Une seigneurie en bois debout», *RHBSL*, vol. XX, n° 1(50), janv. 1997, p. 10-14.
- 15 Pièces et documents..., *op. cit.*, p. 224.
- 16 Joseph D. Michaud, *op. cit.*, p. 287-290, Procès-verbal de chaînage de l'arpenteur Plamondon.
- 17 Paul-Henri Hudon, «Les Drapeau et les filles du seigneur Joseph Drapeau», *L'estuaire généalogique*, Société de Généalogie et d'Archives de Rimouski, n° 73, printemps 2000, p. 4-29.
- 18 Céline Cyr, «Noël, Marie-Geneviève (Drapeau)», *DBC*, vol. VI, 1987, p. 603-604.
- 19 En 1718, deux familles; en 1754, quinze familles; en 1790, 333 personnes; Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, IQRC, 1993, p. 118.
- 20 Richard Colebrook Harris, *The Seigneurial System in Early Canada*, A. Geographical Study, Québec, PUL, 1966, p. 78-87.
- 21 Pièces et documents..., *op. cit.*, p. 150.
- 22 J.-Edmond Roy, *Notice historique sur la famille de René de la Voie*, Lévis, Imprimerie de l'auteur, 1899, p. 83.
- 23 Cadastres abrégés des seigneuries du District de Québec, Québec, 1863, vol. 2, n° 96; ANQR, Fonds Tessier, Quittance de droits de quint dus pour des seigneuries par Henry Caldwell, 10 nov. 1803.

- 24 Pièces et documents..., *op. cit.*, p. 423.
- 25 Alphonse Fortin, «Les seigneuries du comté de Rimouski, la seigneurie Lessard (ou de La Mollaie)», *Le Centre Saint-Germain*, vol. 60, n° 7, nov. 1941, p. 9-10, IV.
- 26 J.-Edmond Roy, *op. cit.*, p. 85.
- 27 *Ibid.*, p. 85-86.
- 28 *Ibid.*, p. 86.
- 29 *Ibid.*, p. 87.
- 30 J.W. Miller, «Notes sur les seigneuries de Rimouski», *BRH*, vol. XVII, n° 10, octobre 1911, p. 313-316.
- 31 *Ibid.*, p. 316.
- 32 Pièces et documents..., *op. cit.*, p. 427.
- 33 *Ibid.*, p. 440.
- 34 ANQ, Greffe notaire J. Barbel.
- 35 ANQ, Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, Michel Bégon, 17 août 1722.
- 36 Béatrice Chassé, «L'épidémie de 1733 et la famille Gosselin», *L'Estuaire*, vol. XXII, n° 2 (55), juin 1999.
- 37 Chs. Guay, Chronique de Rimouski, Québec, P.-G. Delisle, 1873, p. 58-59.
- 38 Cadastres abrégés..., *op. cit.*, n° 95.
- 39 Jacques Mathieu et al., «Les aveux et dénombrements du Régime Français (1723-1745)», *RHAF*, vol. 42, n° 4, printemps 1989, p. 545-562.
- 40 ANQ, *Fois et hommages, régime français*, cahier n° 2, f. 101, 27 juin 1724; *Aveux et dénombrements, régime français*, cahier n° 1, f. 157, 28 juin 1724.
- 41 W.B. Munro, Documents relating to the seigniorial tenure in Canada 1598-1854, The Champlain Society 1908, p. LXXIX, p. 160-162.
- 42 ANQ, *Fois et hommages, régime français*, cahier n° 2, f. 110, 20 août 1724; *aveux et dénombrements, régime français*, cahier n° 1, f. 183, 25 août 1724.
- 43 Jacques Mathieu et al., *op. cit.*, p. 545-563.
- 44 W.B. Munro, *op. cit.*, p. 176-177.
- 45 ANQ, Greffe notaire Charles Voyer; *Un siècle de labeur, de foi, d'honneur. Saint-Octave-de-Métis*, 1955. Chapitres 2 et 3 par l'Honorable Juge Louis-Joseph Gagnon.
- 46 ANQ, *Fois et hommages, régime anglais*, cahier n° 2, f. 244, 6 juillet 1802.
- 47 Joseph D. Michaud, *op. cit.*, p. 161-165, p. 173-179, p. 287-303.
- 48 ANQR, Fonds Tessier, *Généalogie des descendants de feu Sieur René Lepage...*, *Titres et Observations*, 2^e page. Préparé par l'avocat Jean-Antoine Panet, le 11 avril 1791, à la demande de Joseph Drapeau. ANQR, Fonds Tessier, Plan de la seigneurie de Rimouski, 30 janvier 1778, par Ignace Plamondon.
- 49 ANQ, Procès-verbaux des Grands Voyers, cahier 8, p. 143.
- 50 ANQR, Procès-verbal d'arpentage d'Honoré Roy, 16 juillet 1805.
- 51 J.-Emond Roy, *op. cit.*, p. 69.
- 52 Lower Canada Land Papers. *Requête des seigneuses Drapeau à son Excellence, Lord Gosford, gouverneur en chef de la province du Bas-Canada*, 31 mai 1836.
- 53 Un plan des seigneuries Lepage-Thibierge, Pachot et Mitis dressé par l'arpenteur D. S. Ballantyne fait partie de la requête des seigneuses Drapeau citée ci-dessus.
- 54 ANQ, Fonds ministère des Terres et Forêts, *Instructions d'arpentage du 17 novembre 1838*, de Joseph Bouchette, arpenteur général, à D. S. Ballantyne.
- 55 ANQ, Greffe arpenteur D. S. Ballantyne, Rapport d'arpentage de D. S. Ballantyne à Joseph Bouchette, arpenteur général, sur l'établissement de la ligne séparative des terres de la Couronne et des seigneuries de Rimouski, Lessard, Lepage-Thibierge et Pachot, 25 mai 1839; Plans de Ballantyne disponibles à l'UQAR: (1) Seigneurie de Rimouski, (2) Lessard, (3) Lepage-Thibierge et Pachot.
- 56 William Ross était alors pilote sur le Saint-Laurent. Eddy Ross, l'ancêtre William Ross (1732-1808), Cahier spécial J, Société généalogique de Québec, juin 1985; Alain Ross, Notes chronologiques déposées à la Société de Généalogie et d'Archives de Rimouski en 2001: William Ross 1732-1788, militaire, négociant, pilote et seigneur.
- 57 Lower Canada Land Papers, Requêtes de William Ross: 8 oct. 1785, 21 avril 1787, 17 avril 1798, 28 mai 1801.
- 58 LCLP, Land Committee, 14 décembre 1799.
- 59 LCLP, Proceedings had before his Majesty's Executive Council for the Province of Lower Canada, upon a claim for indemnity for lands granted to the heirs of the late William Ross, with copies of documents produced in support of said claim, Document n° 1.
- 60 *Ibid.*, Document n° 2.
- 61 *ibid.*, Document n° 3.
- 62 *Ibid.*, Document n° 4.
- 63 ANQR, Fonds Tessier, *On the Return of the Survey and List of Distribution of Township of Hamilton and the Attorney General's Report respecting the claims of Mrs Drapeau on the same*.
- 64 ANQR, Greffe notaire Augustin Dionne.
- 65 L'habitation de Siméon Dechamplain, construite en 1810, existe encore à Sainte-Luce. Depuis 1984, cette maison ancienne est connue sous le nom de maison Gagnon-Fraser. Deux organismes ont reconnu la valeur historique et architecturale de cette habitation domestique: a) Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent en 2000, ministère de la Culture et des Communications du Québec, b) Inscription dans «Les Collections numérisées du Canada». Site Web «Patrimoine Mitis» <http://collections.ic.qc.ca/mitis>.
- 66 ANQR, Fonds Tessier, Letters of terrier for the seignory of Lepage-Thibierge, 15 juin 1822.
- 67 Lettres de terrier ou ordonnance des autorités pour la confection d'un papier terrier d'une seigneurie, voir: Alain Laberge, «Seigneurs, Censitaires et Paysage Rural: le Papier-Terrier de la seigneurie de la Rivière-Ouelle de 1771», *RHAF*, vol. 44, n° 4 printemps 1991.
- 68 ANQ, greffe notaire Pierre Laforce.
- 69 LCLP, *op. cit.*, Document n° 8.
- 70 ANQ, Letters Patent of Land, cahier F, p. 357-385; LCLP, *op. cit.*, Document n° 7.
- 71 LCLP, *op. cit.*, Document n° 8.
- 72 *Ibid.*, Documents n° 11 et n° 12.
- 73 Pour une vue d'ensemble: a) de la cartographie seigneuriale, voir: Serge Courville et Serge Labrecque, *Seigneuries et Fiefs du Québec, nomenclature et cartographie*, Outils de recherche du Célat, n° 3, mai 1988, Québec; b) de l'évolution de la propriété et du développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, voir: Alain Laberge, *Propriété et développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, 1656-1790*, mémoire de recherche (histoire), York University (Toronto), 1983; Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *op. cit.*, p. 99-132.
- 74 Consulter par exemple: «A new Topographical map of the Province of Lower Canada...», bureau de l'arpenteur général, par William Vondenvelden et Louis Charland, publiée à Londres, le 1^{er} janvier 1803, 8 milles au pouce. ANC.
- 75 Gérard Leblond, «Les seigneuries de Rimouski et de Lessard et les trois quarts de lieue de la Pointe-au-Père», *Mon Église*, bulletin paroissial de Sainte-Luce, vol. 1, 1958, p. 96-97.

La mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage (1897-1910): Les conditions difficiles d'établissement

Stéphane Pineault

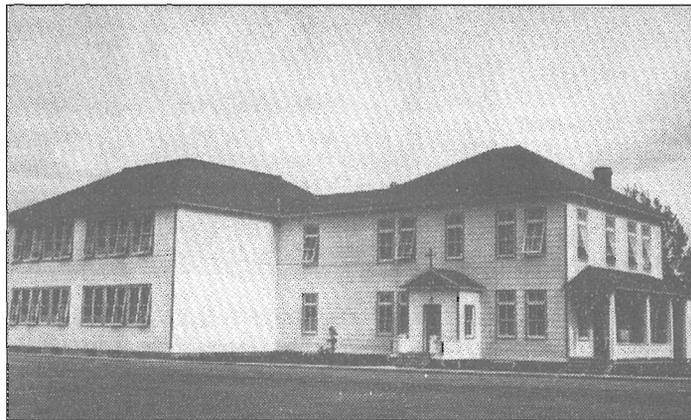
La colonisation du territoire québécois n'est pas homogène dans toutes les régions de la province. Certaines seront découvertes et habitées très rapidement, dès le 17^e siècle, alors que d'autres devront attendre beaucoup plus tard, particulièrement les régions dites éloignées telles que l'Abitibi ou le Bas-Saint-Laurent. Ce que nous appelons la Vallée de la Matapédia connaîtra également sa vague de colonisation dans la seconde moitié du 19^e siècle et de nombreux groupes de gens se réuniront pour former des paroisses catholiques. Toutefois, qu'en est-il de ces petites communautés avant qu'elles deviennent officiellement des paroisses? Comment se sont déroulées ces premières années de colonisation alors que ces futures paroisses ne sont encore que des missions? Il semble évident que l'établissement de colons sur ce territoire est tributaire de l'aide constante du clergé et que les premières années des missions ont été marquées par de nombreuses difficultés, notamment quant à la construction des premiers établissements et infrastructures.

Cet article se veut seulement un exemple des missions québécoises dans un contexte régional. En prenant le cas d'une petite mission de la Vallée de la Matapédia, Beaurivage (qui sera ultérieurement nommée Sainte-

Florence-de-Beaurivage), on constate que les premières années de cette nouvelle mission sont difficiles malgré des prévisions très optimistes. Dans une première partie, nous verrons les conditions qui expliquent l'établissement de colons dans la Vallée de la Matapédia, et particulièrement dans la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage. Dans la seconde partie, il sera plutôt question des difficultés de la mission quant aux infrastructures qui tardent à se mettre en place.

1. Les conditions d'établissement Le contexte régional (1850-1920)

En 1850, l'accès à la Vallée de la Matapédia est encore très limité.



Une école à Sainte-Florence (Le jubilé de Sainte-Florence-de-Beaurivage, juillet 1960, p. 46).

Certes, le chemin Kempt relie Métis et la Baie des Chaleurs, mais il est très mal entretenu et inhabité sur la majorité de son tracé. C'est en 1856 que débute la construction d'une première véritable voie de communi-

cation dans la Matapédia. Il s'agit en fait du «*chemin Matapédic*». La construction de ce chemin se fera très lentement jusqu'au déclenchement de la Guerre de Sécession, car cette route présente un aspect stratégique important. L'Intercolonial sera d'ailleurs construit le long de cette route¹. Lors de la construction de ce chemin de fer, dans la décennie 1870, les constructeurs passeront dans le territoire aujourd'hui appelé Sainte-Florence. On lui attribue alors le nom de Pleasant Beach². Ce n'est d'ailleurs pas l'unique surnom donné à cette municipalité³. Ce n'est qu'après la construction de ces deux nouvelles voies de pénétration dans la Matapédia que des contingents de colons pourront plus facilement s'installer dans la Vallée pour y cultiver la terre et travailler dans les chantiers.

La colonisation de la Vallée de la Matapédia est donc très tardive. En fait, il faut attendre 1873 avant l'apparition d'une première paroisse: Saint-Moïse. Plus de quinze années passent avant l'érection de nouvelles paroisses matapédiennes: Amqui et Val-Brillant en 1889. C'est également l'époque d'un grand essor régional qui s'effectue entre 1891 et 1911. C'est une époque d'effervescence pour tout le Bas-Saint-Laurent alors que les populations des villes et villages augmentent rapidement. Le nombre de pa-

roisses se multiplient également: entre 1891 et 1919, 19 paroisses sont érigées dans le Bas-Saint-Laurent (8 dans la Vallée) et 11 autres le seront de 1920 à 1927 (4 dans la Vallée)⁴. C'est dans toute cette croissance effrénée que la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage verra le jour en 1897.

Il faut préciser que la future mission de Sainte-Florence est bien intégrée à la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapschal dans la seconde moitié du XIX^e siècle. À cette époque, la délimitation de la future Sainte-Florence est encore très confuse. Les premiers observateurs de l'histoire de la Vallée, tels que l'abbé Jos D. Michaud ou Lambert Closse, ne différencient pas le territoire de la prochaine mission de Sainte-Florence avec Causapschal avant le décret de 1897. Pourtant, ce territoire existe bien distinctement avant cette année, que ce soit sous l'appellation de Pleasant Beach ou de Beaurivage, si l'on s'attarde aux autres écrits qui proviennent de cette époque. C'est notamment le cas d'Arthur Buies.

La visite d'Arthur Buies à Beaurivage (1896)

Les notes historiques sur la Vallée de la Matapédia sont très modestes au XIX^e siècle. Un grand auteur et journaliste canadien-français va toutefois parcourir toute la Vallée de la Matapédia et en décrire le développement qui s'y déroule: Arthur Buies. C'est véritablement sa rencontre avec le curé Labelle, vers 1879, qui le motive à devenir un ardent défenseur de la colonisation. Il passera donc une partie des dernières années de sa vie à visiter ces régions nouvellement développées⁵, dont la Vallée de la Matapédia.

Il n'est toutefois pas le premier explorateur envoyé par le gouvernement pour mieux connaître la Vallée de la Matapédia. En 1895, J. Benson Williams arpente les cantons de la Vallée, mais il n'insiste nullement sur les communautés récemment fondées. Il y trouve toutefois

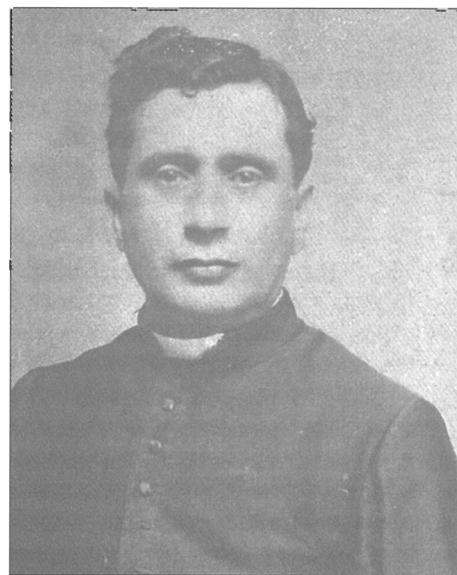
une excellente terre d'accueil pour les colons: *«On devrait employer toutes les incitations propres à engager le colon à se fixer sur ces terres, et dans un avenir prochain s'élèverait une colonie agricole riche, satisfaite et prospère [...]: presque tous tournent leurs yeux vers l'agriculture et s'emploient à développer la région fertile qui les entoure»*⁶. Par contre, ce rapport n'est publié qu'en 1908 alors que l'ouvrage de Buies sur la Vallée sera publié dès 1897. Ce dernier aura donc fait connaître la Vallée bien avant Williams.

C'est donc en été 1896 qu'Arthur Buies arrive à Beaurivage. Dans son rapport, il insiste peu sur Beau-rivage, bien qu'il en dresse un portrait assez intéressant: *«Dix milles plus bas, également sur l'Intercolonial, se trouve Beaurivage. Ici, la colonisation n'en est encore qu'à ses débuts. Cependant, elle progresse, comme dans les autres endroits dans la vallée. On y compte une quarantaine de lots plus ou moins en culture»*⁷. Buies annonce ici que la colonisation de la future mission est très récente. On peut le constater également en comparant le recensement nominatif de 1891 avec les noms des gens qui font la requête pour la mission en 1897. Sur les cinquante signataires, seulement treize habitent la région de Causapschal en 1891⁸. Il est ainsi possible de prétendre que peu d'habitants étaient déjà installés dans la mission vers 1890, même s'il y a bien un moulin à scie dès 1876 et que quelques hommes sont des gardiens de pêche dans la région. Arthur Buies ne s'arrête toutefois pas à ces réflexions. Il remarque également le travail difficile pour les défricheurs, de même que les problèmes concernant les anciens possesseurs des terres avant l'arrivée des premiers colons sur les terres de Beaurivage. Ces quelques renseignements ne donnent guère une représentation complète des débuts de la mission, mais ce sont sans doute les seuls écrits, outre les rapports du clergé, qui insistent sur celle-ci.

2. Les difficultés reliées aux premières infrastructures

L'attente de la construction du pont

Un des premiers enjeux de la mission a été de construire un pont qui relie les deux rives de la rivière Matapédia. D'ailleurs, Buies, lors de sa visite, mentionne déjà la grande nécessité de la construction du pont: *«La construction d'un pont y serait aussi extrêmement désirable; elle donnerait un grand élan aux établissements en voie de formation»*⁹. Cette constatation est partagée par les prêtres de Saint-Alexis-de-Matapédia et de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapschal, de même que par l'évêque de Rimouski. Le 3 avril 1896, une requête est envoyée à Mgr Blais. Les colons de Beaurivage, par l'intermédiaire du prêtre J.R. Pelletier de Saint-Alexis, exigent le pont. Dans leurs demandes, ils revendiquent précisément des routes pour se rendre à leurs terres et un pont de la longueur de celui de Causapschal pour faciliter l'implantation des colons¹⁰.



Delphis Salomon Giguère, premier curé de Causapschal (1896-1899). Il sera le premier prêtre à donner la mission à Sainte-Florence et à faire des démarches pour la construction du pont (Lambert Closse, Un site enchanteur de la Vallée de la Matapédia: Causapschal, Causapschal, 1928, p. 60).

Le prêtre de Causapscal intercède également auprès du clergé rimouskois. Le nouveau chemin de front, construit par le gouvernement, sert très peu les colons de Beaurivage. Selon le prêtre Giguère, ce chemin a été construit pour retarder l'édification du pont. Il accuse l'inspecteur des arpentages d'être à l'origine de cette mesquinerie. Par ailleurs, selon les observations du prêtre, des habitants de Causapscal seraient réticents à l'idée du pont dans la nouvelle mission¹¹. Il est clair que des rivalités existent déjà entre la desserte et la mission. Le nouveau prêtre de Causapscal, J. G. Zénon Belles-Iles, envoie deux requêtes au cours de l'année 1900 pour la construction du pont. Dans la seconde, il insiste sur le découragement qui gagne la population de la mission après plusieurs années d'attente: «*La nécessité de ce pont se fait de plus en plus sentir, mais on ne se presse guère là-bas pour nous l'accorder. J'espère cependant qu'on finira par nous l'accorder. En attendant, on en souffre et on se décourage parfois. [...] Il semble qu'on le dit assez à nos ministres, mais ils ne semblent guère le croire*»¹².

Dans sa correspondance, Mgr Blais souligne clairement la nécessité du pont: «*Je souhaite vivement que le gouvernement comprenne l'importance de faire construire dès le printemps prochain le pont que les colons de Beaurivage demandent sur la rivière Matapédia*»¹³. Le souhait de Mgr Blais ne se concrétise pas en ce printemps. De nombreuses lettres affluent de la Vallée de la Matapédia vers l'Archevêché de Rimouski jusqu'au début du vingtième siècle. Ces missives demandent une intervention rapide de l'évêque qui, malgré ses efforts, ne réussit pas à influencer les instances gouvernementales. Ce n'est que le 6 novembre 1900 que les colons de Sainte-Florence reçoivent finalement la confirmation de la construction du pont. C'est l'assistant-commissaire au département de la Colonisation et des Mines qui l'an-



Joseph-Georges-Zénon Belles-Iles, deuxième curé de Causapscal (1899-1920). Il appuiera la construction du pont de Sainte-Florence. Pendant une dizaine d'années, il fera des visites et des cérémonies dans la mission. (Lambert Closse, Un site enchanteur de la Vallée de la Matapédia: Causapscal, Causapscal, 1928, p. 60).

nonce dans une lettre au prêtre de Causapscal¹⁴. Quelques mois plus tard, le pont est finalement achevé et relie les deux berges de la rivière Matapédia. L'épisode du pont de la mission de Sainte-Florence montre bien les difficultés du maintien d'une mission située dans une région éloignée où l'aide gouvernementale est parfois limitée. Il aura fallu plus de cinq ans, malgré l'insistance de Mgr Blais, de fréquentes requêtes des prêtres de deux paroisses et des colons de la mission, pour obtenir ce projet pour le développement de la mission naissante. Il en va de même au niveau scolaire alors que la survivance de l'école est périlleuse dès l'établissement des premiers colons dans la mission.

L'école: difficultés financières et fréquentations irrégulières

L'implantation d'une école dans la mission s'effectue très tôt. Déjà, en 1897, une maison transformée en école accueille une vingtaine d'élèves. Une institutrice s'occupe de l'éducation dans cette école

mixte. C'est en 1905 qu'une seconde école ouvre ses portes. À ce moment, plus d'une trentaine d'élèves fréquentent ces deux lieux (voir le tableau 1). L'éducation se fait tôt, mais l'établissement choisi connaît de grandes difficultés financières. Le prêtre de Causapscal quémande, avant même l'ouverture de l'école le 7 janvier 1897, des subsides à l'évêque pour permettre le fonctionnement de l'établissement: «*Monseigneur, mille remerciements pour votre gracieuse contribution pour l'école de Sainte-Florence-de-Beaurivage; inutile de vous dire que les gens sont dans la jubilation et remercient cordialement Votre Grandeur; dès maintenant, je recevrais avec plaisir ce montant, si Votre Grandeur le pouvait*»¹⁵. En septembre 1897, le prêtre desservant récidive en suppliant l'évêque d'y aller d'un second versement. En tout, ce sont cinquante dollars qui seront payés pour soutenir l'école de la mission en 1897. Ces premières années sont donc marquées par une incapacité de la part des colons de la mission de soutenir financièrement l'école. La pauvreté des gens oblige l'intervention des hautes autorités ecclésiastiques, en l'occurrence l'évêque de Rimouski, pour assurer l'éducation des jeunes enfants de la mission.

D'autres difficultés sont également liées à la fréquentation irrégulière de l'école. Elles touchent deux aspects: les visites du prêtre aux écoles et l'assiduité des élèves. En effet, à la lecture des rapports de curés, il est possible de déceler un relâchement sur le plan du recensement scolaire. À quelques occasions, le prêtre de Causapscal n'inscrit pas le nombre d'élèves ou dicte approximativement des chiffres (voir tableau 1). Cette situation amène un questionnement sur le nombre de visites du prêtre desservant à l'école, mais également dans la mission même. Certains rapports sont très sommaires, imprécis et donnent l'impression d'une négligence¹⁶. Quant aux fréquentations des élèves, le prêtre relève de la négligence de la

part des parents. Il le note dans les rapports de 1902, 1905, 1908 et 1909. Ceux-ci seraient plutôt réticents à envoyer leurs enfants à l'école pour des raisons qui demeurent nébuleuses. La distance entre la maison et l'école et le besoin d'aide sur la ferme paternelle pourraient peut-être expliquer ce phénomène. Ces difficultés financières retardent également la construction d'une chapelle dans la mission. Il faudra attendre plusieurs années, encore une fois, avant que la construction de cette dernière ne soit achevée. Cependant, elle marque le début de la paroisse et témoigne peut-être d'une consolidation du peuplement.

La première chapelle: le début d'une ère nouvelle

S'il a fallu attendre près de cinq années pour la construction du pont, douze années seront nécessaires avant que les colons de Sainte-Florence-de-Beaurivage puissent avoir une chapelle et un curé desservant. En octobre 1896, le curé de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal visite Beaurivage et constate que la construction de la chapelle de la mission n'est pas assurée. Cette visite permet la délimitation de l'éventuel site où l'église devrait être construite. Au départ, les cérémonies religieuses ont lieu dans une maison privée, comme le fait remarquer le prêtre de la paroisse qui dessert la mission: «*Les gens de Beaurivage sont venus en députation afin de me prier de demander à Votre Grandeur, la permission de donner la mission de temps à autre. Il n'y a pas de chapelle, il faudrait se servir d'une maison privée [...]*»¹⁷. Quelques mois plus tard, deux maisons sont mises à la disposition du prêtre pour célébrer les offices religieux, une fois par mois au début et une fois par semaine lorsque les colons seront plus nombreux¹⁸. En 1901, trois syndics sont élus dans la mission; ils pourront donc s'occuper de la construction de la chapelle. Malgré les efforts déployés, il faut attendre encore quelques années avant que la

chapelle ne soit finalement construite. L'autorisation officielle de la construction est donnée le 14 décembre 1907. Construite en bois, elle doit servir de sacristie pour la future église qui sera bâtie plus tard. Mgr Blais bénira cette chapelle en octobre 1908¹⁹. À partir de ce moment, le sort de la mission s'améliore grandement. Avec l'arrivée d'un prêtre desservant en 1909, on sent clairement que la mission a changé depuis ses débuts. Elle possède maintenant deux écoles et la population oscille autour de 300 habitants. En outre, la construction de la chapelle permet désormais aux colons de faire la requête pour l'érection canonique de Sainte-Florence-de-Beaurivage qui sera effectuée dès l'année suivante.

On remarque donc que les premières années de la mission ont été marquées par de nombreuses difficultés principalement liées au financement des premières infrastructures. La construction du pont permet un nouvel essor aux deux berges de la mission qui sont désormais rattachées à la route principale. La mise en place de la première école provoque également des problèmes financiers alors que les colons sont incapables de l'autofinancer. Quant à la première chapelle, elle est construite alors que les premiers maux de la colonie sont réglés. En fait, sa construction peut être vue comme le premier élément qui mène à l'érection canonique de Sainte-Florence-de-Beaurivage en 1910. Il aura fallu des interventions continues de la part du clergé pour aider les colons à obtenir toutes ces infrastructures nécessaires à l'établissement permanent de la mission, puis de la paroisse.

* * *

La création de la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage s'inscrit donc dans un contexte de l'élargissement de l'espace habité dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent. Lors de sa création en 1897, le grand mouvement de la colonisation de la Vallée de la Matapédia est déjà bien

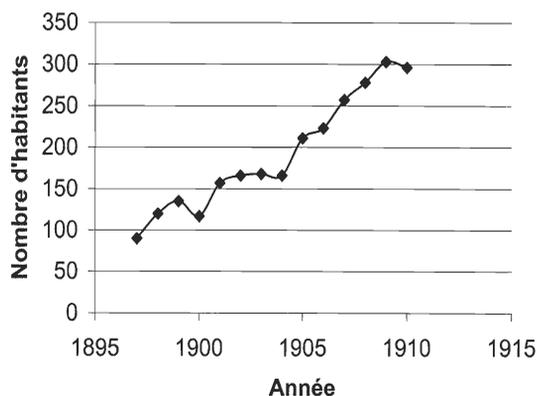
enclenché. L'accès à de meilleures routes (chemin Matapédiac) et au chemin de fer Intercolonial va permettre un développement rapide de la Matapédia. La Vallée est toutefois très peu connue avant la fin du XIX^e siècle, jusqu'à ce que Arthur Buies vienne y décrire les progrès accomplis et les possibilités pour une colonisation future. Ces facteurs pousseront encore plus de colons à s'établir dans cette région prometteuse. C'est dans ce contexte que se peuplent la majorité des petites communautés matapédiennes, dont la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage. Sans les agissements des prêtres desservants et de l'évêque de Rimouski, la mission n'aurait sans doute pas pu connaître des développements aussi significatifs. Les colons auraient été laissés à eux-mêmes: sans pont, sans école et sans chapelle. Il est donc difficile d'imaginer comment cette mission aurait pu devenir une paroisse organisée aussi rapidement sans l'aide du clergé.

Cet exemple de la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage n'est pas représentatif de toutes les missions et paroisses de la Vallée de la Matapédia²⁰. Il montre cependant que l'établissement des colons sur un nouveau territoire est très difficile et que ces derniers ont souvent besoin d'aide pour former une communauté organisée avec des infrastructures permanentes. Presque cent ans plus tard, cette municipalité, à l'instar de quelques autres villages de la Vallée de la Matapédia, n'a plus d'école et les autorités pensent à démolir l'église puisque son entretien est très onéreux. Devant un clergé affaibli et un gouvernement très centralisateur, l'avenir des petites paroisses régionales est encore en péril, autant, sinon plus, qu'à leurs débuts.

Tableau 1
Nombre d'écoles et d'élèves dans la mission
de Sainte-Florence-de-Beaurivage (1897-1910)²¹

Année	Nombre d'écoles	Nombre de garçons	Nombre de filles	Total d'élèves
1897	1	8	12	20
1898	1	12	18	30
1899	1	-	-	-
1900	1	7-8	11-12	18-20
1901	1	10	9	19
1902	1	10	13	23
1903	1	11	12	23
1904	1	10	12	22
1905	2	15	19	34
1906	2	17	22	39
1907	2	15	18	33
1908	2	-	-	-
1909	2	15	22	37
1910	2	21	28	49

Population de la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage (1897-1910)



Année	Population
1897	90
1898	120
1899	135
1900	117
1901	157
1902	166
1903	168
1904	166
1905	211
1906	223
1907	257
1908	278
1909	303
1910	296

Notes

- Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, IQRC, 1993, p. 303.
- Guide book to the Intercontinental Railway*, 1878, p. 46.
- Elle sera également appelée Beaurivage par Arthur Buies et par le prêtre de Saint-Jacques-le-Majeur avant qu'elle devienne officiellement Sainte-Florence-de-Beaurivage avec l'érection de la mission. Même par la suite, il arrive assez fréquemment que des gens appellent encore la mission par le nom de Beaurivage. Pour éviter la confusion avec Saint-Patrice-de-Beaurivage, les habitants de Sainte-Florence décideront finalement de laisser tomber le Beaurivage en 1947. (Commission de toponymie du Québec, *Noms et Lieux du Québec: dictionnaire illustré*, Québec, les Publications du Québec, 1994, p. 640.)
- Noël Bélanger et Nive Voisine, dir., *Le diocèse de Rimouski (1867-1992)*, Rimouski, 1994, p. 91 et Michel Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia*.
- Heinz Weinmann et Roger Chamberland, *Littérature québécoise: Des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH ltée, 1996, p. 75.
- Ministère des Terres et Forêts, régions du Bas du Fleuve, de la Matapédia et de la Gaspésie, *Description des cantons arpentés, exploration et arpentage des rivières*, 1908, p. 59.
- Arthur Buies, *La Vallée de la Matapédia: ouvrage historique et descriptif*, 1896, p. 19.
- Archives nationales du Québec, *Recensement nominatif de 1891*, Causapsal.
- Arthur Buies, *La Vallée de la Matapédia...* p. 19.
- Archives de l'archevêché de Rimouski, *Dossier Sainte-Florence-de-Beaurivage (1896-1910)*, Lettre du prêtre de St-Alexis-de-Matapédia à Mgr A-A. Blais, 3 avril 1896. Mentionnons également que le chemin de front dont il est question est celui qui relie Sainte-Florence et Causapsal, mais de l'autre côté de la rivière Matapédia.
- AAR, *Dossier Sainte-Florence-de-Beaurivage (1896-1910)*, Lettre du prêtre Giguère de Causapsal à Mgr A-A. Blais, 2 avril 1896.
- AAR, *Dossier Sainte-Florence-de-Beaurivage (1896-1910)*, Lettre du prêtre Belles-Iles de Causapsal à Mgr A-A. Blais, 2 novembre 1900.
- AAR, *Correspondance de l'évêque (1896-1910)*, Lettre de Monseigneur André-Albert Blais au prêtre J.R. Pelletier de St-Alexis-de-Matapédia, 8 février 1897.
- AAR, *Dossier Sainte-Florence-de-Beaurivage (1896-1910)*, Lettre de S. Dufault, assistant-Commissaire au département de la Colonisation et des Mines, au prêtre Belles-Iles de Causapsal, 6 novembre 1900.
- AAR, *Dossier Sainte-Florence-de-Beaurivage (1896-1910)*, Lettre de D.S. Giguère à Mgr Blais, le 31 décembre 1896.
- Le rapport de curé de la mission de 1908 est extrêmement mal fait. Le prêtre de Causapsal omet de remplir de nombreuses sections qui l'étaient habituellement. Des informations primordiales manquent telles que le nombre d'élèves ou encore celles liées au culte catholique.
- AAR, *Dossier Sainte-Florence-de-Beaurivage (1896-1910)*, Lettre du prêtre D.S. Giguère de St-Jacques de Causapsal à Mgr Blais, le 16 octobre 1896.
- Ibid.*, le 26 janvier 1897.
- Le Comité de direction et d'administration du soixante-quinzième, *75^e anniversaire de Ste-Florence 1910-1985*, Sainte-Florence, 1985, p. 20.
- À Causapsal, par exemple, les premiers développements de la colonie ont été possibles grâce à de généreuses contributions de Lord Mount Stephen, célèbre homme d'affaires qui venait pêcher l'été dans la rivière Matapédia.
- AAR, *Rapports de curés de la mission de Sainte-Florence-de-Beaurivage (1897-1910)*. Dans le rapport de 1900, il semble que le curé ne sache pas exactement le nombre d'élèves garçons et filles, ce qui explique le résultat ambigu. Pour les années 1899 et 1908, les rapports de curés ne précisaient pas le nombre d'élèves.

Source: Antonio Lechasseur, en collaboration avec Jacques Lemay, *Municipalités et paroisses du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine: populations et limites territoriales 1851-1981*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 443 (micro-fiches).

L'épidémie de grippe espagnole à Rimouski 1918-1919: propagation de la maladie et mobilisation sociale¹

Stéphane Harrisson

L'épidémie d'influenza qui sévit dans le monde au cours de l'automne et de l'hiver 1918-1919, communément appelée grippe espagnole, constitue un fait marquant de notre mémoire collective. La rapidité de sa propagation et le nombre impressionnant de victimes qu'elle laissa sur son passage en font une des épidémies les plus meurtrières de l'histoire de l'humanité; le nombre de décès dans le monde est évalué entre 20 et 40 millions². Au Québec, la grippe aurait fait plus d'un demi-million de victimes et entre 15 000 à 20 000 décès³. De nombreux écrits, parsemés d'anecdotes et de témoignages, décrivent le climat social prévalant lors de l'épidémie⁴. En contrepartie, la question de la mobilisation sociale face à l'épidémie, hormis l'étude de Denise Rioux sur la ville de Sherbrooke⁵, a été peu abordée⁶. La réaction dans les grands centres urbains est assez bien documentée, mais l'effort déployé dans les agglomérations de moyenne et de petite taille nous est presque inconnu.

La paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski (Grand Rimouski), constituée de deux municipalités, offre un cadre idéal pour combler les lacunes de l'historiographie. La présence d'un noyau urbain de taille moyenne (ville de Rimouski),

entouré par une municipalité rurale à l'habitat clairsemé (municipalité de paroisse), nous permet d'observer les différentes formes que peut prendre la mobilisation sociale. Ce qui ressort le plus de la situation du Grand Rimouski, ce sont les différences entre les deux modèles d'organisation sanitaire municipale ainsi que la réaction d'autodéfense de l'élite urbaine face à la menace de contamination émanant de la municipalité de paroisse et de l'arrière-pays. Le centre urbain, sous la pression des autorités sanitaires provinciales et de l'élite locale, prend en main, sur l'ensemble du territoire paroissial, la coordination des mesures préventives. Après une description de la propagation de la maladie sur le territoire du Grand Rimouski, nous définirons la nature de la mobilisation.

Propagation de l'épidémie

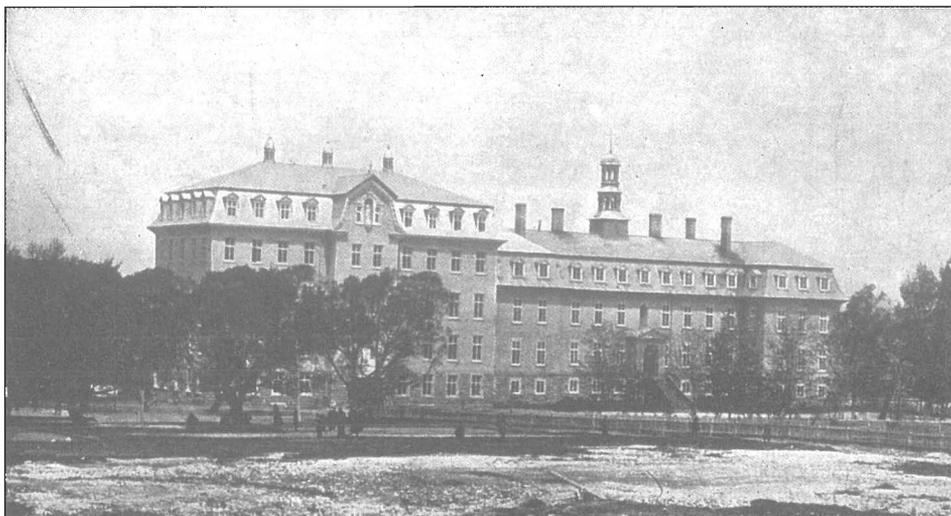
L'épidémie d'influenza, présente sur les champs de bataille

européens depuis le printemps 1918, apparaît en territoire québécois au cours de l'été et de l'automne par l'intermédiaire des bateaux transportant des troupes de retour d'Europe. Jusqu'à l'apparition des premiers cas dans la population civile, le 15 septembre, la maladie semble en dormance. Au début d'octobre, la province en entier est confrontée au virus⁷. L'épidémie dure 10 mois en tout, soit de septembre 1918 à juin 1919; les mois d'octobre et novembre constituant le sommet de l'épidémie avec respectivement 6855 et 2490 décès⁸.

L'épidémie dans le Grand Rimouski

À Rimouski, l'épidémie de grippe espagnole s'étend sur une période de six mois (octobre 1918 à avril 1919). D'octobre à décembre, deux vagues épidémiques distinctes sont identifiables. La première vague couvre la presque totalité du mois d'octobre, tandis que la seconde s'étend du 15 novembre à la mi-décembre. Au cours des mois de février à avril, une légère résurgence épidémique est visible.

Les premiers signes de l'épidémie dans la région sont perceptibles dès le début d'octobre dans la municipalité de Pointe-au-Père⁹. Le 8 octobre, l'épidémie se propage à la ville de Rimouski et les mesures pré-



Le Séminaire de Rimouski (Fortunat Charron-Laferrrière, Fêtes du cinquantenaire les 22 et 23 juin 1920, Rimouski, S. Vachon, 1920, p. 16-17).

ventives sont mises en branle par les autorités municipales. Le 14 octobre, la présence d'un cas de grippe au Séminaire oblige la direction à renvoyer les internes dans leurs foyers¹⁰, les externes étant déjà exclus depuis l'apparition du virus dans la ville. À la fin du mois, l'épidémie prend des proportions inquiétantes. *Le Progrès du Golfe* du 8 novembre présente le bilan suivant: 145 malades, 79 maisons placardées et 8 décès (6 dans la ville et 2 dans la paroisse)¹¹. Au cours des derniers jours d'octobre et des deux premières semaines de novembre, le nombre de nouveaux cas régresse de manière notoire, si bien que les autorités et la population, rassurées, diminuent leur vigilance. Les mesures préventives sont assouplies et la vie reprend, peu à peu, son cours normal. La situation est différente dans la municipalité de paroisse et dans la zone périphérique, municipalités environnantes et chantiers forestiers, où l'épidémie se poursuit avec toute sa vigueur¹².

Du 15 au 22 novembre, la grippe réapparaît avec force et le nombre de nouveaux cas atteint des sommets, soit 72 malades en 7 jours. La diminution des mesures préventives et le haut degré de contamination des paroisses voisines expliquent en partie cette recrudescence. Les autorités de la ville décident d'appliquer les mesures préventives avec plus de rigueur qu'auparavant¹³. À partir du début décembre, la situation s'améliore progressivement. Le 14, la ville ne compte plus que 10 malades et 4 maisons placardées¹⁴. La réouverture des maisons d'enseignement et des lieux de rassemblement est permise

et, le 20 décembre, l'épidémie est considérée, une fois de plus, terminée¹⁵. La levée totale des mesures imposées à la ville de Rimouski par le Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec (CSHPQ) ne se fera que le 3 février 1919¹⁶. Par la suite, il y aura réapparition sporadique de l'influenza dans la ville. Le couvent des sœurs du Saint-Rosaire, jusque-là épargné, compte 25 cas de grippe vers la mi-février. Le Séminaire n'est pas à l'abri; on y recense une cinquantaine de malades entre le 27 mars et le 20 avril¹⁷.

En date du 20 décembre 1918, le nombre de cas pour la ville est fixé à 386. En ajoutant les personnes



Travailleurs de la Pricé au quai de Rimouski en 1918 (Marie-Ange Caron et al., Mosaïque rimouskoise, 1979, p. 428).

touchées au Séminaire et au couvent des sœurs du Saint-Rosaire lors de la résurgence printanière, nous obtenons un minimum de 460 cas. Cette estimation ne concerne que la ville de Rimouski, car il n'existe pas de statistiques sur le nombre de malades pour la municipalité de paroisse. Pour l'ensemble du Grand Rimouski, 34 décès sont enregistrés pour les mois d'octobre à décembre¹⁸.

Les secteurs les plus touchés

À l'intérieur des limites du Grand Rimouski, il nous est impossible d'établir de manière précise l'inci-

dence de l'épidémie par secteur, cependant une constatation s'impose: la municipalité de paroisse et les populations défavorisées sont plus durement atteintes par la maladie¹⁹. Le village de La Pulpe²⁰, petit bourg ouvrier de la municipalité de paroisse, est le secteur le plus touché. Une demande de remboursement de frais envoyée à la compagnie par le conseil municipal nous en dit long: «Attendu qu'une grande proportion de ces dépenses provient de malades qui étaient à l'emploi de la Compagnie Pricé de pulpe: que la maladie a originé parmi ses employés près de ses usines, et que c'est là qu'elle a sévi le plus sévèrement»²¹. De

l'avis des journalistes du *Progrès du Golfe*, la situation de la municipalité de paroisse et de l'arrière-pays est plus dramatique que celle de la ville de Rimouski. L'absence de mesures sanitaires adéquates dans de nombreux villages²² et les piètres conditions d'hygiène des chantiers créent un milieu favorable pour la propagation de la maladie²³. Somme

toute, l'agglomération urbaine rimouskoise semble relativement épargnée comparativement à sa périphérie²⁴ et à l'ensemble du Québec.

La mobilisation sociale

Lorsque l'influenza apparaît sur le territoire du Grand Rimouski, les autorités municipales ne sont pas dépourvues de recours. À l'époque, la province est dotée d'un organisme de surveillance et d'organisation des mesures d'hygiène: le Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec (CSHPQ). Les municipalités, responsables de l'application des

mesures hygiéniques au niveau local, sont regroupées par district sanitaire sous la supervision d'un inspecteur-hygiéniste. Plusieurs municipalités sont pourvues d'un conseil local d'hygiène (CLH) ayant comme mandat de faire respecter sur leur territoire les règlements élaborés par le CSHPQ. Des procédures strictes à respecter en cas d'épidémie sont diffusées à travers la province. La marche à suivre est la suivante: déclaration obligatoire de la maladie par le médecin traitant ou le chef de famille, isolement du malade (dans une pièce ou encore mise en quarantaine complète de la maison), installation d'une affiche indiquant la présence de la maladie sur la devanture de la maison et, à la suite du rétablissement du malade, désinfection des lieux²⁵.

La situation du Grand Rimouski, en regard des services de santé et d'hygiène, n'est pas reluisante pour autant. Le territoire urbain, doté d'un corps médical important (au moins cinq médecins) et d'un CLH établi depuis 1913²⁶, est relativement bien pourvu, malgré l'absence d'un centre hospitalier²⁷. La municipalité rurale, pour sa part, ne possède pas de structure permanente. Cette différence entre les deux municipalités conditionnera profondément la nature de leurs interventions.

Une mobilisation structurée: la ville de Rimouski

Le conseil de ville confie la gestion des mesures préventives à son CLH qui se réunira périodiquement durant l'épidémie. Ce dernier prend la situation très au sérieux et

agit promptement. Le chef de police et ses adjoints sont chargés du bon fonctionnement des mesures sur le terrain. Ils recueillent les déclarations obligatoires et voient à ce que les gens en quarantaine ne manquent de rien²⁸.

Dès le 7 octobre, le secrétaire du conseil fait parvenir aux maisons d'enseignement et aux communautés religieuses les consignes à respecter pour se prémunir contre la maladie. Il suggère d'éviter tout contact avec l'extérieur. Par la suite, les règlements du CSHPQ sont distribués dans chacune des familles et on ordonne la désinfection du bureau de poste, la fermeture des commerces



Le Couvent gris (Liliane Héroux, «Le couvent gris», RHBSL, vol. 1, no 2, juin 1974, p. 14).

en soirée et la mise en quarantaine des maisons infectées. L'interdiction de rassemblement pour la messe dominicale ou pour toutes autres réunions à caractère religieux est aussi imposée²⁹. Le déclin épidémique des premières semaines de novembre démontre l'efficacité et le sérieux des mesures appliquées par le CLH³⁰. Les journalistes du *Progrès du Golfe* ne tarissent pas d'éloges à ce sujet³¹.

La recrudescence de l'épidémie à la mi-novembre provoque de nombreuses insatisfactions au sein de la communauté. Le relâchement trop hâtif des mesures préventives et

l'absence d'un hôpital temporaire sont dénoncés dans les colonnes du journal local³². Dans le but de contrer cette nouvelle vague épidémique, le CLH redouble de rigueur dans l'application des mesures. La composition du CLH est modifiée pour donner plus de place aux médecins et l'on procède à la nomination du Dr. M-A Drapeau au poste de «médecin pour la municipalité»³³. Ce dernier est mandaté pour visiter les maisons suspectes avec le chef de police afin d'identifier tous les cas d'influenza³⁴.

Le conseil municipal n'est pas le seul intervenant dans la lutte contre l'épidémie. L'évêché et *Le Progrès du Golfe* jouent également un rôle primordial. Depuis le début, l'évêché est un allié important du CLH; l'évêque ordonne par le biais de circulaires le respect des mesures préventives et des interdictions de rassemblement³⁵. *Le Progrès du Golfe*, pour sa part, tient le double rôle de diffuseur de l'information et de porte-parole de l'opinion de l'élite locale. La diffusion de l'information prend la forme

d'un engagement, car le journal, dès le début de l'épidémie, s'inspirant des mesures appliquées à Sherbrooke, se donne le mandat d'éclairer la population par de nombreux conseils préventifs³⁶.

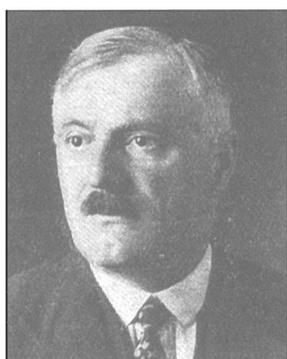
Une intervention improvisée: la municipalité de paroisse

La réaction des autorités de la municipalité rurale, en l'absence d'un CLH habilité à faire respecter les mesures préventives, prend une forme complètement différente. La lutte contre l'épidémie s'organise

plus tardivement que dans la ville soit deux semaines plus tard, le 21 octobre. Lors d'une séance spéciale, le conseil municipal nomme quatre contribuables au poste d'inspecteur d'arrondissement afin de «faire respecter les règlements et les lois du Conseil d'hygiène provinciale». De nombreux citoyens et membres du conseil municipal sont mobilisés pour effectuer les tâches nécessaires au contrôle de l'épidémie: quarantaine, surveillance de malades et fourniture de denrées. Les services

la ville est au cœur d'un territoire infesté par la grippe où les municipalités ne respectent pas les mesures préventives élémentaires. À partir de ce moment, l'élite locale intervient de manière significative en faisant entendre sa voix par l'intermédiaire du journal local. L'objectif à atteindre est la mobilisation citoyenne complète et l'union des autorités gouvernementales, religieuses et municipales de l'ensemble du comté. Les pressions sur les municipalités de l'arrière-pays prennent la forme d'appels à la con-

Il y a ensuite le danger de contamination constant qui nous vient de plusieurs localités qui nous avoisinent, en particulier, des chantiers du sud qui sont littéralement infestés par l'épidémie et désertés par une foule de travailleurs, bûcherons ou autres, qui s'efforcent de regagner leurs foyers après avoir parcouru au froid, sous la neige et la pluie, et souvent très malades, des distances fort considérables. Ces malheureux re-



Les docteurs L.-J. Moreault, J. Pineault, M.-A. Drapeau et L.-F. Lepage (Centenaire de Rimouski, Album-souvenir 1829-1929, Rimouski, S. Vachon, 1929, p. 40).

de deux médecins sont également sollicités pour les soins aux malades. L'intervention déployée apporte peu de résultats, car l'épidémie bat toujours son plein dans la paroisse au moment de l'accalmie en territoire urbain. Hormis quelques actions plus convaincantes, comme le renvoi d'un inspecteur d'arrondissement pour incompétence, la désorganisation de la municipalité est frappante. La décision de créer un CLH n'est prise qu'en mars 1919. Le conseil municipal envisage même l'érection d'un monument en l'honneur du Sacré-Cœur afin d'obtenir la cessation de l'épidémie³⁷. Malgré tout, les mesures de sécurité sont mieux respectées que dans de nombreuses localités du comté³⁸.

Une collaboration intermunicipale: le comité-conjoint et l'hôpital d'urgence

La recrudescence de l'épidémie montre la fragilité de la ville de Rimouski. De l'avis des journalistes,

certation publiés dans *Le Progrès du Golfe*³⁹, mais à l'échelle du Grand Rimouski, des mesures concrètes sont élaborées. Au cours de la soirée du 29 novembre, une assemblée publique se tient au Palais de justice de Rimouski. L'inspecteur du district est présent afin de discuter avec les autorités municipales et les notables des mesures à prendre compte tenu de la recrudescence. On décide de créer un comité-conjoint⁴⁰ pour l'organisation d'un hôpital d'urgence. Le nouveau comité regroupe les membres des conseils municipaux et de nombreuses personnalités influentes: médecins, députés, hommes de lois, religieux et journalistes⁴¹. Il n'a pas d'autre mandat que la gestion de l'hôpital, les organisations sanitaires poursuivent donc leurs activités. Cette formule permet aux municipalités de partager les coûts engendrés par la mise sur pied et le fonctionnement de l'hôpital et répond aux impératifs de protection véhiculés par l'élite locale:

*viennent alors dans leurs familles et y apportent le mal qui les consume et en gagnera généralement d'autres. Ne serait-il pas encore temps et utile d'improviser sans retard un hôpital d'urgence où l'on recueillerait les infortunés qui nous arrivent tous les jours, afin d'empêcher ainsi la contamination de leurs foyers et l'expansion de l'épidémie qui semble en train de nous atteindre tous!*⁴²

Dès le lendemain, un premier patient est admis dans le nouvel hôpital confié aux soins des sœurs de la Charité et situé dans leur école pour filles (musée régional actuel). L'établissement est aménagé en trois sections: une pour les hommes, une pour les femmes et une dernière pour les enfants. Le personnel compte six religieuses, une infirmière, un gardien et un superviseur pour le transport des malades⁴³. Les médecins L.-J. Moreault, M.-A. Drapeau et L.-F. Lepage y feront traiter 21 patients du

30 novembre au 31 décembre 1918. Toute proportion gardée, ce sont les malades en provenance de la municipalité rurale qui accaparent l'établissement⁴⁴.

Les conscrits de la grippe

Tout au long de l'épidémie, mais plus encore à la suite des appels à la mobilisation sociale parus dans le journal local, des gens de tous les milieux offrent leur aide pour les soins médicaux et pour la mise en place des mesures d'urgence. Le travail des religieuses et religieux, des infirmières, des médecins ou encore des gens ordinaires est mentionné à de nombreuses reprises par les contemporains⁴⁵. Lors de la recrudescence, les médecins, appuyés par quatre infirmières, «*sont sur pied jour et nuit*» prodiguant les soins aux malades⁴⁶. De nombreux citoyens, particulièrement dans la municipalité rurale, sont mobilisés pour assister les conseillers municipaux dans la bonne marche des quarantaines et des secours aux malades.

Au Québec, les médecins deviennent les conseillers des autorités municipales et de la population en général. Ils occupent des postes d'importance au sein des organisations sanitaires et donnent des conseils préventifs par l'intermédiaire des journaux. Leur rôle auprès des malades les place en situation dangereuse, et nombre d'entre eux périrent atteints de l'influenza. Dans ce contexte, la profession médicale gagne en notoriété jusqu'à prendre une valeur emblématique. Nous croyons que ce nouveau prestige n'est pas étranger à la brillante carrière politique qu'a connue le Dr L.-J. Moreault, échevin et membre du CLH de Rimouski lors de l'épidémie. Ce dernier occupera le poste de maire de la ville de 1919 à 1936 et sera député provincial du comté de Rimouski de 1923 à 1936 et de 1939 à 1944⁴⁷. L'extrait suivant, relatant le décès du Dr Ringuet de Rimouski, est un autre bon exemple de la glorification de la profession médicale.

Aussi savait-il bien qu'en allant au chevet des victimes de l'influenza, il pouvait, malgré toutes les précautions et les préventifs, prendre lui-même le mal qui pouvait en quelques jours, et peut-être en quelques heures, le conduire au tombeau. Mais nulle crainte, quelque sérieuse et fondée qu'elle pouvait être, ne sut arrêter ce médecin courageux jusqu'à l'héroïsme dans l'accomplissement de son rude et pénible devoir professionnel. S'il fallait se sacrifier pour les autres, la vision du sacrifice à faire ne devait pas le rebuter. Ringuet était profondément attaché à la vie, qu'il estimait son bien le plus précieux pour lui et sa famille, mais il avait en lui l'étoffe d'un héros⁴⁸.

La mobilisation sociale face à l'épidémie d'influenza minant les forces vives du Grand Rimouski ne s'est pas faite spontanément de manière concertée entre les deux municipalités du territoire. L'organisation sanitaire urbaine a su mobiliser les différents intervenants (corps médical, évêché, etc.) de son territoire et nous croyons qu'elle a démontré son efficacité, mis à part le relâchement hâtif des mesures au début novembre. La municipalité de paroisse, dépourvue d'effectifs spécialisés et d'une structure sanitaire cohérente, n'a pas su mettre en marche une défense efficace. La pression de l'élite urbaine et de l'inspecteur de district a été nécessaire à la fusion des efforts des deux municipalités. En plein cœur de la recrudescence, la stratégie de l'élite répondait avant tout au besoin de préserver la sécurité de la ville aux prises avec une périphérie devenue source de contamination. Le travail concerté des deux municipalités et l'implication de la population stabilisèrent la situation. La création du comité-conjoint, permettant le partage des coûts entre les deux communautés, rendait possible l'implan-

tation d'un service hospitalier temporaire; ce que la municipalité de paroisse, pauvre en ressources financières, ne pouvait se permettre seule⁴⁹. Les conséquences de l'épidémie de grippe espagnole dans le Grand Rimouski demeurent peu connues. La modification des enjeux politiques et la modernisation des infrastructures de santé à la suite de l'épidémie devront être étudiées davantage afin de voir les répercussions à long terme de ce tragique événement⁵⁰.

L'épidémie au Séminaire de Rimouski

8 octobre 1918

L'influenza, qui fait des ravages terribles dans toutes les parties du monde, est entrée dans notre petite ville. Pour nous protéger nous devons renvoyer les externes dans leurs familles et nous cloître comme des moines.

14-15 octobre

La claustration volontaire a été insuffisante : nous avons un cas de grippe. De l'avis du médecin, le Conseil décide de suivre l'exemple du Séminaire de Québec et du collège de Lévis, en renvoyant les élèves dans leurs familles, jusqu'à de meilleurs jours. Nos chers enfants entendent avec stupeur cette décision. Les larmes viennent aux yeux du plus grand nombre; les poitrines sont gonflées. Qu'est-ce que ce départ ? La maladie s'attaque de préférence aux jeunes et la mort couche dans la fosse les hommes les plus robustes : de jeunes prêtres d'hier, des médecins à la fleur de l'âge... Ceux qui partent reviendront-ils tous ? — On se dirige vers la gare comme on suit un cercueil cher, l'âme serrée comme dans un étoupe par les plus tristes pressentiments. Jamais nous n'avons vu pareil détresse.

17 décembre

Nos élèves reviennent enfin, très heureux de reprendre leurs classes et de constater que la mort n'a pas creusé de vide dans leurs rangs. La

communauté d'une voix unanime bénit le Ciel de sa protection manifeste.

1 janvier 1919

Le Jour de l'An se passe au Séminaire. Pareil événement n'a pas eu lieu depuis 1902. C'est donc une innovation pour la génération actuelle. Mais il faut tellement innover, ces années-ci. Les élèves comprennent aisément la nécessité de cette suppression du congé traditionnel [afin de reprendre le temps perdu lors de la fermeture] et s'y résignent volontiers.

27 mars

La mi-carême nous apporte la grippe. Il n'est porte si bien close derrière laquelle cette peste — puisqu'il ne faut point l'appeler par son nom — ne puisse pénétrer. Miseremini, quia manus Domini tetigit nos.

6 avril

L'épidémie n'est pas encore contrôlée, mais on espère que des jours meilleurs viendront, au mois de juillet, par exemple. Somme toute, jusqu'ici nous avons été ménagés : pas de cas très graves, pas de chutes trop nombreuses à la fois : ce qui permet aux hospitaliers de donner plus d'attention à chaque malade.

20 avril

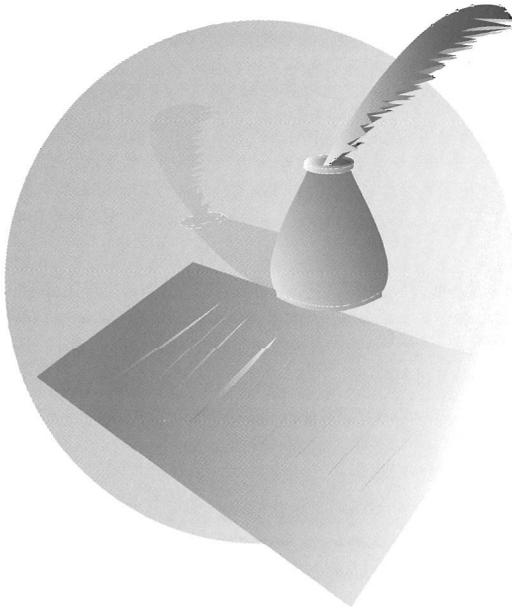
Pâques! Et nous sommes ressuscités d'hier de l'épidémie de grippe. Nos malades sont tous sur pieds, nos salles sont désinfectées, le parloir est ouvert. Vive Dieu! Nous n'avons pas eu le malheur de perdre un seul de ceux qui nous avaient été donnés. Nous nous souviendrons toutefois longtemps de nos cinquante-quatre cas de grippe.

Source: *Annuaire du Séminaire 1918-1919*, p. 38-45.

Notes

- 1 Je tiens à remercier Geneviève Yockell, Stéphane Pineault et Jeannot Bourdages pour leurs précieux conseils lors du processus de rédaction de cet article.
- 2 Jadranka Bacic, *The Plague of the Spanish Flu. The Influenza Epidemic of 1918 in Ottawa*, Ottawa, The Historical Society of Ottawa/La Société historique d'Ottawa, février 1999, p. 1.
- 3 Denise Rioux, *La grippe espagnole à Sherbrooke en 1918*, Université de Sherbrooke, mémoire de maîtrise (histoire), 1985, p. 69.
- 4 À titre d'exemple: Roger Delaunais, *Le camp de la grippe espagnole: la grippe espagnole dans la Matapédia*, Amqui, Roger Delaunais, 1991, 173 p.; Diane Lévesque, «La grippe espagnole» dans *Au pays de Matane*, vol. 24, no 2, novembre 1989: 13-19; Eileen Pettigrew, *The Silent Enemy Canada and the Deadly Flu of 1918*, Saskatoon, Western Producer Prairie Books, 1983, 156 p. De plus, de nombreuses monographies de paroisse mentionnent l'événement.
- 5 Denise Rioux, *op. cit.*
- 6 Antonio Drolet, «L'épidémie de grippe espagnole à Québec en 1918» dans *Trois siècles de médecine québécoise*, Québec, La Société historique de Québec, 1970: 98-106 ; Raymond Ouimet, «La grippe espagnole à Hull» dans *Asticou*, no 43: 2-14.
- 7 Denise Rioux, *op. cit.* p. 11-12; Jadranka Bacic, *op. cit.*, p. 3.
- 8 *Documents de la Session du Québec, Rapport annuel du Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec, 1919-1920*, p. 143-144.
- 9 «Pas de grippe?» dans *Le Progrès du Golfe*, 4 octobre 1918, p. 4.
- 10 Cette décision a sans doute contribué à la progression de l'épidémie; *Annuaire du Séminaire de Rimouski 1918-1919*, no 33, Rimouski, Imprimerie Générale S. Vachon, p. 38.
- 11 «La grippe s'en va» dans *Le Progrès du Golfe*, 8 nov. 1918, p. 6; «Victimes de la grippe à Rimouski» dans *Le Progrès du Golfe*, 8 nov. 1918, p. 6.
- 12 «La grippe s'en va» dans *Le Progrès du Golfe*, 8 nov. 1918, p. 6 ; *Chroniques des sœurs du Saint-Rosaire (CSSR)*, 17 nov. 1918.
- 13 «La grippe à Rimouski. Recrudescence de l'épidémie» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4; «L'église restera fermée dimanche» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4.
- 14 «La situation s'améliore» dans *Le Progrès du Golfe*, 7 déc. 1918, p. 4; «L'épidémie est de nouveau maîtrisée» dans *Le Progrès du Golfe*, 14 déc. 1918, p. 1.
- 15 Archives de l'archidiocèse de Rimouski (AAR), Fonds Archidiocèse de Rimouski, Lettre de Géo D'Auteuil à Mgr A.-A. Blais, 14 déc. 1918 ; «Bulletin Sanitaire» dans *Le Progrès du Golfe*, 20 déc. 1918, p. 2.
- 16 Archives de la Ville de Rimouski (AVR), *Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Saint-Germain-de-Rimouski*, 3 février 1919.
- 17 *CSSR*, 18 février et 4 mars 1919 ; *Annuaire du Séminaire 1918-1919*, p. 44-45.
- 18 «Nos victimes de la grippe» dans *Le Progrès du Golfe*, 7 déc. 1918, p. 4; «Bulletin Sanitaire» dans *Le Progrès du Golfe*, 20 déc. 1918, p. 2.
- 19 *CSSR*, 30 nov. et 3 déc. 1918. L'historiographie s'accorde sur le fait que les quartiers ouvriers sont plus touchés que les autres quartiers; Réjean Lemoine «La santé publique: de l'inertie municipale à l'offensive hygiéniste» dans G. Henri Dagneau (dir.), *La ville de Québec histoire municipale IV de la confédération à la charte de 1929*, Québec, Société historique de Québec, 1983, p. 176; Jadranka Bacic, *op. cit.*, p. 2, 10 et 17-18.
- 20 Le village de La Pulpe est situé à «trois milles de l'embouchure de la rivière Rimouski» et est constitué d'environ 25 maisons regroupant une quarantaine de familles autour de l'usine de la Price Porritt Pulp and Paper Co; *L'Éboulis*, vol. 1, no 27, mai 1958, p. 104.
- 21 AVR, *Procès-verbaux du conseil de la municipalité de paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski (IV)*, 20 janvier 1919; Il est envisageable qu'en territoire urbain, le secteur le plus affecté se situe près de la rivière dans le «quartier-ouest», où un embryon ouvrier se développe. Voir Yves Michaud, «L'extension du territoire urbanisé de Rimouski (de 1860 à nos jours)» dans *RHBSL*, vol. 19, no 2 (49) juin 1996: 36-43 ; «Tribune libre» dans *Le Progrès du Golfe*, 31 janvier 1919, p. 2.
- 22 «La grippe à Rimouski» dans *Le Progrès du Golfe*, 8 nov. 1918, p. 6.
- 23 «On nous rapporte que la grippe fait des ravages effroyables dans les chantiers au sein des forêts situées en arrière de Rimouski, vers le sud. Tous les camps sont remplis de malades dont plusieurs, éloignés de 50 à 60 milles des milieux habités, entreprennent de s'y rendre pour se faire soigner et recevoir les secours du médecin et du prêtre.»; «Invasion de la grippe dans les chantiers» dans *Le Progrès du Golfe*, 8 nov. 1918, p. 6; voir aussi «La grippe à Rimouski. Recrudescence de l'épidémie» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4; Roger Delaunais, *op. cit.*
- 24 Pour l'instant, il nous est impossible de confirmer cette affirmation au niveau statistique, étant donné les lacunes des statistiques officielles. Les chiffres publiés par le CSHPQ, étant tributaires des informations transmises par les autorités sanitaires municipales, exposent, dans plusieurs cas, l'ampleur de la désorganisation des municipalités rurales plutôt qu'une vision conforme de la réalité. Nous postulons que la ville de Rimouski, grâce à un CLH performant, a efficacement recensé les cas et les décès sur son territoire en comparaison avec les autres municipalités rurales du comté. Ainsi, les taux de morbidité et de mortalité que nous avons calculés (à l'aide des statistiques publiées dans le *Progrès du Golfe*) pour la ville de Rimouski et le Grand Rimouski sont supérieurs aux taux calculés par le CSHPQ pour l'ensemble du comté. Nous croyons qu'une étude approfondie des registres d'état civil de l'ensemble du comté nous permettra de dresser un portrait exact de la situation. Certains historiens ont noté un décalage important entre les statistiques du CSHPQ et les registres d'état civil; François Guérard, *La santé publique dans deux villes du Québec de 1887 à 1939*:

- Trois-Rivières et Shawinigan*, Uqam, Thèse de doctorat (histoire), 1993, p. 176-177; Denise Rioux, *op. cit.*, p. 101.
- 25 Pour plus de renseignements sur le CSHPQ et sur les mesures en cas d'épidémie voir; Denis Goulet, Gilles Lemire et Denis Gauvreau, «Des bureaux d'hygiène municipaux aux unités sanitaires. Le conseil d'hygiène de la province de Québec et la structuration d'un système de santé publique 1886-1926» dans *RHAF*, vol. 49, no 4, printemps 1996: 491-520; Julie Pomerleau, *Comment appliquer les politiques provinciales d'hygiène: le cas des comités de Brome et Missisquoi de 1870 à 1920*, Université de Sherbrooke, mémoire de maîtrise (histoire), 1994, 139 p.
- 26 AVR, *Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Saint-Germain-de-Rimouski*, 27 août 1915 au 30 août 1922; La bonne organisation de la ville de Rimouski au niveau sanitaire est également mentionnée par l'inspecteur de district; *Documents de la Session du Québec*, Rapport annuel du Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec, pour l'année 1916-1917.
- 27 Selon Alphonse Fortin, dès 1872, les sœurs de la Charité offrent un service de visites à domicile pour les malades par le biais du personnel de leur hospice; «Les origines de notre hôpital» dans *Le Progrès du Golfe*, 25 juin 1954, p. 5.
- 28 Le chef de police et ses assistants effectuent la surveillance des maisons en quarantaine et font même les commissions pour les isolés; «La situation à Rimouski» dans *Le Progrès du Golfe*, 25 oct. 1918, p. 4.
- 29 AVR, *Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Saint-Germain-de-Rimouski*, 7 octobre 1918; «Procès-verbaux des séances du Conseil local d'hygiène de la Ville de Rimouski. Séances et résolutions du 16 octobre, du 21 et du 28 novembre» dans *Le Progrès du Golfe*, 30 nov. 1918, p. 3; CSSR, 31 oct. 1918.
- 30 L'extrait suivant racontant l'arrivée de la dépouille d'une victime de la grippe à la gare est un bon exemple du zèle du CLH de la ville de Rimouski en matière préventive; «Une de nos voitures était à la gare à l'arrivée du train pour transporter la dépouille mortelle. Par précaution, on n'avait pas permis d'enlever le cercueil de la boîte, de sorte que le corbillard ne put le transporter, il n'y avait nul danger cependant, car le cercueil était doublé d'une boîte de plomb bien soudée. La fosse creusée d'avance reçoit immédiatement la chère défunte [les autorités sanitaires ne voulant pas d'une cérémonie à la chapelle du couvent]»; CSSR, 21 oct. 1918.
- 31 «La situation à Rimouski» dans *Le Progrès du Golfe*, 25 oct. 1918, p. 4.
- 32 «La grippe à Rimouski. Recrudescence de l'épidémie» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4; «Question d'intérêt public» dans *Le Progrès du Golfe*, 30 nov. 1918, p. 1.
- 33 En date du 16 octobre, seul le Dr L.-J. Moreault, échevin, siège au CLH. Lors de la réunion du 28 novembre, en pleine recrudescence de l'épidémie, quatre médecins siègent au CLH. «Procès-verbaux des séances du Conseil local d'hygiène de la Ville de Rimouski. Séances et résolutions du 16 octobre, du 21 et du 28 novembre» dans *Le Progrès du Golfe*, 30 nov. 1918, p. 3.
- 34 «Notes locales» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4.
- 35 A.-A. Blais, «Circulaire au clergé», Évêché de Rimouski, 15 oct. 1918. Une correspondance soutenue s'établit entre le CLH et l'évêché; AAR, Fonds Archidiocèse de Rimouski, Saint-Germain: généralités, 355.106.1.
- 36 «La grippe espagnole» dans *Le Progrès du Golfe*, 11 oct. 1918, p. 4.
- 37 AVR, *Procès-verbaux du conseil de la municipalité de paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski (IV)*; 21 oct. 1918 au 3 mars 1919.
- 38 Plusieurs localités ne respectent pas les mesures élémentaires comme la mise en quarantaine des maisons infestées par l'influenza; «La grippe s'en va» dans *Le Progrès du Golfe*, 8 nov. 1918, p. 6.
- 39 «La grippe à Rimouski. Recrudescence de l'épidémie» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4; «Question d'intérêt public» dans *Le Progrès du Golfe*, 30 nov. 1918, p. 1.
- 40 La création d'un comité-conjoint est permise par les règlements d'hygiène et cette possibilité avait été envisagée par les autorités rimouskoises au cours de l'épidémie de variole de 1885; AVR, *Résolution du conseil de la municipalité de la ville de Rimouski, Santé publique*, 23 nov. 1885.
- 41 Parmi les plus illustres: J.-E. Pelletier, curé de la cathédrale, H.-R. Fiset, magistrat et ancien maire de la ville (1909-1914), A.-M. Tessier, maire de la paroisse et député provincial (1912-1923), J.-Eudore Couture, rédacteur du *Progrès du Golfe*, Dr L.-J. Moreault, échevin (1915-1919), puis maire de la ville (1919-1936) et député provincial (1923-1936, 1939-1944) et, pour terminer, Alfred Dubé, député provincial (1936-1939, 1944-1956); «La grippe à Rimouski» dans *Le Progrès du Golfe*, 30 nov. 1918, p. 6; Yves Tremblay, *Du notable et de l'homme d'affaires. L'élite économique de Rimouski 1890-1960*, Rimouski, Corporation Rimouski 1696-1996 Inc., 1996, 167 p.
- 42 «La grippe à Rimouski. Recrudescence de l'épidémie» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4.
- 43 «La situation s'améliore» dans *Le Progrès du Golfe*, 7 déc. 1918, p. 4.
- 44 En ce qui concerne le nombre de patients; 10 sont de la ville, 8 de la municipalité de paroisse et 3 de l'extérieur. En nombre de jours d'hospitalisation, les chiffres sont respectivement 89, 100 et 34. AVR, boîte 1918-1920, hygiène du milieu, général, maladies contagieuses, Registre de l'hôpital temporaire.
- 45 «Notes diverses» dans *Le messager de Sainte-Anne*, 37^e années, no 8, déc. 1918, p. 172-173; *Annuaire du Séminaire 1918-1919*, p. 39 et 44-45.
- 46 «Notes locales» dans *Le Progrès du Golfe*, 23 nov. 1918, p. 4.
- 47 Yves Tremblay, *op. cit.*, p. 121 et 126-127.
- 48 «La première victime de la grippe à Rimouski» dans *Le Progrès du Golfe*, 18 oct. 1918, p. 1. Tout au long de l'épidémie, le journal diffusera de nombreux articles de cette teneur.
- 49 Les dépenses engendrées par l'épidémie, totalisant une somme de 1020\$, constituent un fardeau économique important pour la municipalité rurale. Cette dernière essaie de facturer une partie des frais à la Cie Price Brothers et se voit obligée d'emprunter une somme de 600\$; AVR, *Procès-verbaux du conseil de la municipalité de paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski (IV)*; 20 janv. et 4 avril 1919.
- 50 Plusieurs indices, comme l'ouverture de l'Hôpital St-Joseph en 1923, montrent que les enjeux de santé ont pris une importance au sein de la population et du discours des politiciens; voir «Tribune libre. L'élection à la mairie» dans *Le Progrès du Golfe*, 26 janvier 1923, p. 4; «L'élection dans Rimouski. M. le Dr Moreault élu par 775 de majorité» dans *Le Progrès du Golfe*, 9 février 1923, p. 1; *Album souvenir, Hôpital Saint-Joseph 1923-1937*, s.l., s. n., 1937, p. 27 et 54.



Nouvelles brèves

Euchariste Morin et Jean Larrivée

- Dans le 74^e numéro de la revue d'histoire *Au pays de Matane*, Gabrielle Ouellet Lajoie raconte l'histoire des ancêtres et des descendants de Sylvain Ouellet qui arriva au Petit-Matane vers 1863. Un autre article porte sur l'itinéraire du prêtre matanais Jules Côté qui sillonna le diocèse de Rimouski.
- Le 3 mars 2003, la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Diane Lemieux, a lancé officiellement le projet d'inventaire national des lieux de culte du Québec en collaboration avec la Fondation du patrimoine religieux. Chaque direction régionale du Ministère a procédé, grâce au Fonds jeunesse, à l'engagement d'agents de terrain pour la réalisation de l'inventaire des églises construites avant 1975 (églises de toutes confessions, oratoires, sanctuaires, lieux de pèlerinage, chapelles conventuelles). Il s'agit de la première phase de ce vaste chantier (avril à décembre 2003) qui sera complétée par la suite par une évaluation et une hiérarchisation patrimoniale par région et au niveau national. Pour le Bas-Saint-Laurent, deux agents ont été engagés. Il s'agit de Stéphane

Pineault et d'Anik Bouchard-Vézina qui sillonneront avec leur appareil photo le territoire au cours de l'été 2003.

- La Municipalité de Sainte-Flavie souhaite pouvoir accueillir ses premiers visiteurs dès l'été 2003 dans l'ancienne grange à dîme dont la restauration a été amorcée au printemps. Cette grange ou hangar à grains servait à entreposer les différentes variétés de céréales qui constituaient la dîme que les cultivateurs devaient remettre au curé. Pour plus d'information sur ce bâtiment, un des rares de ce type qui subsiste au Québec, voir l'article de Julie

Boivin paru dans le numéro de juin 2001 de *L'Estuaire*.

- Trois biens culturels ont récemment été protégés par des municipalités du Bas-Saint-Laurent en vertu des pouvoirs que leur confère la Loi sur les biens culturels. La Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a cité le pont du Collège, dernier pont couvert situé sur le territoire de la MRC de Kamouraska. La Ville de Mont-Joli a cité le «château Landry», imposante maison, remarquable par sa tourelle d'angle, sa longue galerie et ses éléments décoratifs en bois. Elle a été construite en 1908 par Arthur-C. Landry, père de



Le château Landry à Mont-Joli.

- Louis-Philippe et Adalbert, deux inventeurs prolifiques à qui l'on attribue l'invention de l'autoneige. La Ville de Rimouski a cité la maison des Roy située dans le quartier Sacré-Cœur, remarquable par son ancienneté et son intégrité architecturale. Il s'agit d'une des rares maisons de la région construite en pierre.
- La Ville de Rivière-du-Loup a adopté une Politique du patrimoine en décembre 2002. Il s'agirait d'une première au Québec. On se souviendra que la Ville avait mis sur pied en 2001 un Comité aviseur pour l'élaboration de cette Politique qui fait suite à un vaste inventaire du patrimoine immobilier. Ce projet était sous la responsabilité de Denis Boucher, animateur-coordonnateur de Villes et villages d'art et de patrimoine à Rivière-du-Loup.
 - La Corporation RURALYS a tenu son assemblée générale de fondation le 3 avril 2003 à La Pocatière. Ce nouvel organisme vise à implanter un centre multiresources et de valorisation du patrimoine rural en regroupant et diffusant les connaissances sur le patrimoine et en soutenant les initiatives de protection et de mise en valeur des diverses composantes du patrimoine rural. Bien qu'ancrée dans la MRC de Kamouraska, RURALYS étendra ses actions à tout le territoire du Bas-Saint-Laurent.
 - Des travaux importants de restauration ont été entrepris à l'automne 2002 dans deux lieux historiques d'importance du Bas-Saint-Laurent ouverts au public. Il s'agit de la Villa Reford des Jardins de Métis et le site de pêche de Matamajaw à Causapscal. Ces deux lieux ont une histoire commune étant associés à M. George Stephen et au développement de la pêche sportive au saumon dans notre région. Ces travaux, réalisés avec la collaboration du ministère de la Culture et des Communications,
- permettront la conservation et la mise en valeur de ce riche patrimoine bâti.
- La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent a acquis les droits de vente du volume d'Yves Tremblay intitulé *Du notable et de l'homme d'affaires - L'élite économique de Rimouski 1890-1960*. Ce livre bien illustré vous fera découvrir les grandes familles bourgeoises d'affaires qui ont marqué économiquement et socialement l'histoire de Rimouski; il a été publié en 1996 à l'occasion du 300^e anniversaire de l'arrivée du premier seigneur résidant dans la seigneurie de Rimouski, René Lepage. Pour vous procurer ce livre envoyez 10\$ (frais de poste inclus) à: Pierre Collins, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, 300 allée des Ursulines Rimouski G5L 3A1.
 - **Une louable suggestion...** Vous souhaitez contribuer financièrement à la diffusion des connaissances dans le domaine de notre histoire régionale? L'équipe de rédaction de la revue *L'Estuaire* accueillera avec reconnaissance tout legs (par voie testamentaire) ou don (de votre vivant) favorisant la poursuite de ses activités. Légalement, toute donation devrait être faite au nom de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À l'avance, nous vous remercions de votre générosité.



L'UQAR, une université à l'écoute de vos besoins de formation

- Vous désirez retourner aux études.
- Vous cherchez un programme à temps complet ou une formation de courte durée à temps partiel.
- Vous souhaitez suivre votre formation à Rimouski, à Lévis ou dans un centre d'études plus près de chez vous.

L'Université du Québec à Rimouski vous offre :

- un large éventail de cours et de programmes à tous les cycles universitaires
- des services universitaires diversifiés (bourses d'études, bibliothèque moderne, résidences étudiantes, centre sportif, etc.)

Renseignez-vous.

**Nous pouvons faire de grandes choses
pour vous.**

 **Université
du Québec
à Rimouski**

U Q A R
www.uqar.qc.ca
admission@uqar.qc.ca

1 800-511-3382

Bienvenue



dans notre site Web et dans nos locaux!

Direction du Bas-Saint-Laurent
Ministère de la Culture et des Communications
337, rue Moreault, Rimouski
Tél. : (418) 727-3650
Courriel : drbsl@mcc.gouv.qc.ca
www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/

Culture
et Communications
Québec
Bas Saint-Laurent



*Hydro-Québec
est fière
de contribuer
à la préservation
de notre mémoire collective.*

*Hommages
à ses partisans!*

 **Hydro
Québec**

Été 2003

Musée de la Gaspésie

La bataille du Saint-Laurent 1942-1944

Une exposition qui pose un
nouveau regard sur une page
d'histoire canadienne méconnue

Une réalisation du Musée
naval de Québec et du
Musée de la Gaspésie



bientôt à l'affiche